



**QUELS ENJEUX ET QUELS LEVIERS SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE ?**  
Contribution du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg est une instance de démocratie participative. Elle a pour vocation à réaliser des travaux de prospective à partir du regard des citoyens, à contribuer à élaborer les principales orientations de l'agglomération et à éclairer toute question relative à l'avenir de l'Eurométropole.

La question du lien social est une thématique dont les membres du Conseil de développement se sont autosaisis en 2015 dans un contexte de crise migratoire nécessitant d'accueillir de nombreux migrants fuyant leurs pays.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
Historique de l'autosaisine .....	5
Un besoin de solidarité immédiat : la crise migratoire .....	5
De la solidarité au lien social .....	5
Un sujet transversal.....	5
La démarche du groupe du travail .....	6
Les limites de notre travail.....	6
<b>SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION .....</b>	<b>7</b>
1. Les contours du lien social .....	9
1.1. A la recherche d'une définition .....	9
1.2. Du lien social aux liens sociaux .....	11
1.3. Prédominance des liens en fonction des sociétés .....	13
2. Enjeux du lien social sur le territoire de l'Eurométropole .....	14
2.1. Les enjeux du lien social .....	14
2.2. Constats sur le territoire (enjeux locaux).....	19
3. Nos préconisations .....	24
3.1. Pour favoriser le lien de participation électorale .....	24
3.2. Pour réanimer le lien de citoyenneté .....	31
3.3. Pour impliquer plus activement les entreprises et renforcer le lien social au travail .....	40
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>43</b>



# Historique de l'autosaisine

## Un besoin de solidarité immédiat : la crise migratoire

Septembre 2015 : 4,2 millions de Syriens fuient la guerre dans leur pays, générant une crise migratoire. La question de l'accueil de ces migrants émeut la population. Durant une réunion du Conseil de développement, le sujet fait débat sur le rôle qu'il pourrait jouer. Face à l'urgence, à ce sentiment d'impuissance de ne pouvoir apporter de contribution rapide et à la volonté d'accueil de migrants alors exprimée outre-Rhin, une autosaisine sur le thème plus général de la solidarité est initiée : quelques membres ont souhaité engager des travaux visant à développer la solidarité des habitants sur le territoire de l'Eurométropole.

## De la solidarité au lien social

Selon la définition du Larousse, la solidarité correspond à un sentiment de devoir moral, de responsabilité et de dépendance réciproque, unissant entre eux les membres d'un même groupe. Une solidarité forte et des liens sociaux intenses assurent la cohésion sociale, favorisant l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale.

Ces quelques définitions nous ont amenés à élargir le champ de nos réflexions à la question du lien social, facteur préliminaire au développement de la solidarité, à améliorer la cohésion sociale, le « bien-vivre » ensemble et à produire de la valeur humaine en commun.

Comment connecter les habitants entre eux, mais également avec les politiques locales, dans un objectif de participation à l'intérêt général et d'appropriation du territoire ? Comment favoriser les échanges, afin de mieux se connaître, appréhender et accepter nos différences dans toute leur diversité, humaine et culturelle ?

## Un sujet transversal

La thématique du lien social n'est pas un nouveau sujet : elle est apparue de façon régulière dans les travaux déjà menés par le Conseil de développement :

- la notion de lien social est une dimension à enrichir dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). La contribution du Conseil à ce sujet met en avant la nécessité de contribuer à définir l'espace métropolitain dans lequel ses habitants (et visiteurs) souhaitent vivre. Le PLU devrait définir certains éléments qui contribuent à la cohésion sociale, à tout ce qui rattache les individus les uns aux autres : « Il aurait été intéressant que le PLU exprime, de manière plus impérieuse qu'il ne le fait, la nécessité de renforcer le lien social dans la population ».<sup>1</sup>
- le numérique peut être créateur de fractures sociales : les facteurs d'exclusion du numérique peuvent être multiples (liés à l'âge, au niveau d'éducation, à son accessibilité financière...). Par ailleurs, le numérique est également créateur de lien social (accélération de la communication, de la connexion entre les individus et de la mise en réseau, outils de participation citoyenne et d'entraide...). « Le potentiel d'usages numériques permettant de créer du lien social et de la solidarité est énorme... ».<sup>2</sup>
- le lien social peut également être favorisé dans le cadre de la transition énergétique. Les changements d'habitudes et de comportements nécessaires à cette transition passent entre autres par un effet d'entraînement social et le renforcement de la participation, l'engagement collectif (défi des « Familles à Énergie Positive », achats groupés, financements participatifs...). La transition énergétique peut également être facteur d'exclusion sociale (logement énergivore amplifiant les difficultés financières et l'exclusion).<sup>3</sup>
- les lieux de rencontres, la vie de quartier, le milieu associatif, les relations avec l'entourage... sont cités comme favorisant le bien-être individuel et collectif selon les travaux du Conseil de développement portant sur le bien-être.<sup>4</sup>

---

1 - Avis du Conseil de Développement de l'Eurométropole sur le projet de Plan Local d'Urbanisme du 29 février 2016

2 - Contribution du Conseil de développement de l'Eurométropole sur le numérique du 31 mai 2016

3 - Travaux du Conseil de développement de l'Eurométropole sur la transition énergétique par l'engagement citoyen du 6 décembre 2016

4 - Comment ça va ? Résultats de l'enquête citoyenne sur le bien-être, 26 mars 2018

Le lien social apparaît comme un sujet transversal à toutes les thématiques ce qui nous a renforcés dans notre volonté de traiter cette question.

## La démarche du groupe du travail

Une dizaine de membres du Conseil de développement s'est regroupée début 2016, avec comme premier objectif de mieux cerner le contenu de l'autosaisine. Dès le début de nos réflexions, nous avons fait la distinction entre les notions de lien social et de solidarité : en effet, il nous apparaissait plus pertinent de traiter la question plus générale du lien social, dans la mesure où celui-ci contribue à développer la solidarité locale.

Par ailleurs, l'objectif initial n'était pas d'identifier tous les points d'amélioration dans le domaine du lien social, mais d'acquiescer une vision suffisamment large, afin de définir concrètement les domaines dans lesquels nous souhaitons intervenir.

Pour y parvenir, nous avons auditionné de nombreuses personnes et organismes ressources, participé à des conférences, lu de nombreuses études... (Annexes 1 et 2). Après une rencontre avec le sociologue Serge PAUGAM, en décembre 2016, nous avons défini les contours de l'autosaisine :

### Lien social : quels enjeux et quels leviers sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ?

Notre objectif a été de proposer des actions pour favoriser le lien social sur le territoire de l'Eurométropole.

Les rencontres avec différents acteurs/organismes ressources se sont poursuivies pour compléter et affiner nos propositions. Dans le même temps, la Ville de Strasbourg organisait un Sommet Citoyen, pour « construire le nouveau pacte de la démocratie locale » : nous nous sommes associés à ces travaux pour partager et enrichir nos réflexions.

## Les limites de notre travail

Nous avons peu pris en compte la question du lien social sur la partie allemande : étant donné l'ampleur du sujet et l'absence dans le groupe de travail d'homologues allemands, nous avons préféré resserrer notre champ d'action en nous focalisant sur le lien social du côté français.

Par ailleurs, nous aurions souhaité réaliser une enquête auprès des élus sur les actions menées afin de disposer d'un état des lieux des pratiques. Mais la difficulté de compréhension de la notion de lien social et les interprétations personnelles n'auraient sans doute pas permis d'en tirer des enseignements pertinents. En effet, une approche commune du concept de lien social nous semblait un préalable pour ensuite proposer des échanges avec l'ensemble des acteurs. Cette enquête pourrait être réalisée dans un second temps après le partage de ces premiers travaux.

Enfin, nous nous attachons à formuler des préconisations à partir desquelles l'Eurométropole et les communes membres peuvent intervenir et mettre en place des actions concrètes d'amélioration du lien social.

## Ce document présente les grandes lignes de notre réflexion :

- Se pencher sur la thématique du lien social nécessite tout d'abord de bien définir ce que recouvre ce concept. Souvent exprimé par des politiques ou des associations comme un point d'attention dans les actions ou une conséquence positive d'un projet, nous avons pu constater que le concept de lien social reste bien vague. Il est pourtant essentiel de bien comprendre cette notion.
- Le chapitre 2 présente les enjeux du lien social et dresse un état des lieux au niveau de l'Eurométropole sur la base de nos recherches documentaires et des échanges avec des personnes et organismes ressources.
- Nos préconisations sont formulées dans le chapitre 3 qui développe un ensemble de propositions pour l'Eurométropole afin de favoriser le lien social selon la typologie des formes de liens définie dans le 1<sup>er</sup> chapitre. Nos propositions posent des questions, proposent des innovations et partagent des expériences réussies qui pourraient être reproduites avec des adaptations au contexte de l'Eurométropole.

De par la vocation du Conseil de développement à porter une réflexion prospective en contribution de la politique de l'Eurométropole, ce travail s'adresse en priorité aux élus et aux services de l'Eurométropole. Il pourra également intéresser l'ensemble des acteurs générant de façon consciente ou non du lien social (associations, entreprises,

habitants, organismes publics. ..).

## SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

---

La question du lien social est apparue de façon récurrente dans plusieurs travaux menés par le Conseil de développement de l'Eurométropole depuis sa création en 2015.

Mais qu'est-ce que le lien social ? Ce terme apparaît régulièrement dans notre langage, dans les discours et les déclarations. Mais que recouvre-t-il réellement ? Comment prend-il forme ? Pourquoi le renforcer ? Et surtout, comment le renforcer ?

Un groupe de travail s'est donc constitué en 2016 pour répondre à ces questions. Le résultat de ces réflexions est présenté dans le présent rapport intitulé : « Lien social : quels enjeux et quels leviers sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ? ».

Cette réflexion visait tout d'abord à définir la notion de lien social, multiforme, complexe, subjective... Sur la base des travaux du sociologue Serge PAUGAM, le Conseil a retenu 4 formes de lien social, ou plutôt de liens sociaux, qui fondent « l'intégration sociale » de l'individu :

- Le lien de filiation, entre parents et enfants ;
- Le lien choisi ou de participation élective, avec des amis, des voisins, son conjoint... avec qui nous tissons volontairement des liens ;
- Le lien au travail ou de participation organique ;
- Le lien de citoyenneté, qui repose sur le principe de l'appartenance à une nation, une cité...

Pour chacun de ces liens, la combinaison « protection (se sentir en sécurité, pouvoir compter sur les autres) et reconnaissance (avoir le sentiment de compter pour quelqu'un) » est nécessaire.

Le lien social s'attache donc aux relations entre un individu et les autres membres de la société, à ne pas confondre avec les inégalités sociales, la mixité sociale ou l'assistance sociale.

Globalement, les enjeux identifiés relèvent des sphères :

- économiques car il peut générer des opportunités financières (comme à travers l'économie collaborative ou l'économie sociale et solidaire) ou des coûts (celui des discriminations, du mal-être, des incivilités et des dégradations de l'espace public) ;
- démocratiques en ce que le manque de lien social peut aboutir à des dérives (abstention aux élections, montée du populisme...); a contrario le lien social peut amener à une évolution positive de la citoyenneté et à de nouvelles formes de démocratie ;
- de santé et de lutte contre le sentiment d'isolement : de nombreuses études mettent en avant les relations entre l'absence de lien social et le mal-être.

Et qu'en est-il du lien social et des organismes y contribuant dans l'Eurométropole ?

A partir de constats et de résultats d'études, le Conseil a identifié quelques caractéristiques locales afin de proposer des pistes de travail concrètes et adaptées.

En conséquence, il formule dans ce rapport une quarantaine de préconisations, d'importance variable, pour y parvenir, autour des liens choisis et des liens de citoyenneté sur lesquels la collectivité pourrait jouer un rôle notable. Quelques préconisations autour du lien au travail complètent ce panel.

**Le lien social choisi** (ou de participation élective) est le mode de socialisation le plus important. Dès lors, multiplier les opportunités de rencontre et faciliter les échanges constitue une première étape pour générer un lien entre les individus :

- Par exemple, des espaces publics comme des squares, des parcs, des jardins, des places aménagées ou encore de plus petits espaces (devant un commerce, aux abords d'une école...) pourraient clairement être identifiés comme « lieux d'échanges et de rencontres » pour inciter les habitants à aller vers l'autre, à faire connaissance.
- De la même manière, la Fête des voisins pourrait être encouragée et facilitée : le fait de se parler ou de passer un moment convivial facilitera l'équilibre proximité/distance pour une bonne cohabitation pouvant aller jusqu'à l'entraide. La commune peut apporter un soutien logistique (salle, tables, barbecue...) et délivrer des conseils pour animer et organiser.

- Les associations et les collectifs participent aussi fortement à la création de lien social, en proposant à des personnes de vivre des choses ensemble. De façon générale, chacune des 33 communes soutient «ses» associations et leur offre une certaine publicité au sein de la commune. Or, les habitants qui y adhèrent ne tiennent pas compte des « frontières » communales. La création d'une plateforme présentant toutes les associations et collectifs de l'Eurométropole permettrait d'amplifier et faciliter la mise en relation des habitants avec ces associations et collectifs. Il s'agit aussi pour les associations de prendre conscience de l'importance des liens sociaux qu'elles génèrent et de l'utilité de les développer pour son bon fonctionnement.
- La collectivité pourra également faciliter le bénévolat, encourager l'esprit de solidarité et l'économie du partage de proximité. Le rapport présente quelques exemples concrets dans ce sens.

Dans **le lien de citoyenneté**, la confiance peut s'exprimer par la possibilité des citoyens de peser sur les projets et les décisions par un renforcement de la démocratie participative. Cette démocratie ne se limite pas à choisir des représentants au moment des échéances électorales mais consiste à faire participer régulièrement et activement la population à l'avenir des communes et de la métropole.

- La préconisation 19 incite les citoyens au respect. Les petites incivilités sont en effet destructrices des interactions entre les individus, créent de la méfiance entre citoyens et un sentiment d'insécurité... Elles peuvent être à l'origine du délitement du lien de citoyenneté. Outre les nombreuses formes d'actions envisageables (prévention, information, éducation, mais aussi sanction et réparation), d'autres formes de sensibilisation peuvent être envisagées : agents de la tranquillité publique, développement des « nudges » et de l'art urbain pour véhiculer des messages de respect de l'autre et de l'espace publique, communication des coûts financiers des incivilités...
- Une autre condition préalable pour encourager la participation est la « transparence » de l'information, guidée par la sincérité et l'accessibilité (facilité d'accès, compréhension, « convivialité des messages »...) avec un souci permanent de rendre compte des activités de la collectivité.
- Plusieurs échelons dans l'intensité de la participation peuvent être définis : de la consultation à la coconstruction en passant par la concertation, selon le moment et l'intensité de cette participation. Elle correspond en quelque sorte à un idéal participatif : ce n'est plus le projet d'élus, mais celui d'un ensemble d'acteurs.

A l'image d'initiatives déjà en place (Sommet citoyen de Strasbourg, Etats Généraux et Conseil de quartier de Vendenheim, Agenda 21 de Bischheim...), des dispositifs de démocratie participative devraient être généralisés dans les communes (sans oublier la participation des plus jeunes).

- Ainsi, la préconisation 23 illustre-t-elle aussi le registre de la participation citoyenne. Elle propose de structurer les possibilités pour le public d'interpeller la collectivité mais aussi, c'est essentiel, d'assurer un suivi des sollicitations venant du public.
- L'identification à un territoire est également source d'attachement et peut favoriser la notion de confiance du lien de citoyenneté. Dans ce cadre, le développement de l'appartenance au territoire de vie de l'Eurométropole pourrait être amplifié, par exemple en réalisant un site internet propre à la métropole ou en développant des évènements à dimension eurométropolitaine.

Concernant **le lien social au travail** (de participation organique), nous préconisons d'encourager les entreprises à adopter une démarche de responsabilité sociétale (RSE), pour les rendre plus attentives au bien-être de leurs salariés, favoriser la diversité, développer le mécénat participatif, développer leurs relations avec le monde local de l'éducation, le monde associatif, les collectivités...

Pour conclure, le Conseil s'est interrogé sur l'importance du lien social pour générer du bien-être, voire du bonheur. Il y contribue peut-être plus que le pouvoir d'achat. Mais surtout, il est « l'affaire de tous » : chaque habitant, chaque groupe, chaque employeur, chaque acteur d'un territoire... est concerné et responsable de la qualité et de la solidité de ce lien. Du fait de ses multiples enjeux, le lien social se situe au cœur de nombreuses politiques publiques, sa prise en compte explicite pourrait encore être renforcée.



# 1. Les contours du lien social

## 1.1. A la recherche d'une définition

### Des difficultés de formalisation

Si le terme « lien social » apparaît de façon récurrente dans les déclarations et discours, cette notion semblait peu définie, complexe, multiforme, subjective, évolutive et donc difficile à formaliser.

Toutefois, quelques pistes nous orientent vers des premiers éléments de définition :

- un être « social » est relié aux autres.
- tisser du lien social, c'est pouvoir compter sur quelqu'un et compter pour quelqu'un.
- il y a une notion de réciprocité dans le lien social, entre ce que je peux apporter et recevoir.
- dans le lien social, il y a quelque chose d'émotionnel, d'affectif.
- on prend conscience du lien social lorsqu'il est rompu.
- avoir du lien social permet de ne pas être dans la solitude.
- les liens sociaux, entre un ensemble d'individus en interaction, forment un groupe social. il en résulte une structuration, des règles comportementales suivies par le groupe, avec des relations clairement définies et un sens commun de la morale.
- il y a une différence entre « avoir un réseau » (par exemple avoir 500 amis virtuels sur Facebook) et bénéficier de lien social. . .

Un exemple de situation a été donné par Mme Monique TALBOT, présidente de l'Institut pour la Promotion du Lien Social (IPLS) :

« Lorsque vous donnez une pièce à un SDF, on ne peut pas dire qu'il s'agit de lien social. Par contre, lorsque vous donnez très régulièrement une pièce à la même personne, il peut se créer un lien, on se reconnaît, on se dit bonjour, et on arrive à discuter ensemble, à prendre des nouvelles, à proposer d'autres formes d'aide. . . »

### Le lien social, dans quel but ?

- Le lien social donne de la confiance.
- Il permet d'exister en tant qu'individu à travers le regard des autres, de sortir de la solitude (ou d'un sentiment de solitude).
- Il est facteur d'apaisement des tensions, d'entraide, de solidarité.
- Il génère de la cohésion sociale, de la sécurité.
- Il améliore la « qualité de vie » des membres de la société et le sentiment de « bien-vivre » ensemble.
- Il favorise l'expression de la conscience collective, facilitateur d'acceptation du changement dans un objectif d'intérêt public, au-delà de l'intérêt individuel.
- Il est source de participation citoyenne, d'implication des habitants, d'appropriation du territoire. . .

Le lien social peut également avoir un impact négatif. En effet, il peut représenter une contrainte lorsqu'il enferme dans une communauté. Un lien social existant entre certains groupes peut être néfaste à l'égard d'un individu ou du reste de la société. Par exemple, dans la prévention de la délinquance (ou de la « radicalisation »), on organise parfois des « stages de rupture » pour sortir la personne de son milieu et lui permettre de tisser de nouveaux liens. Il ne faut pas perdre de vue la notion de « liberté », c'est-à-dire de lien souhaité et choisi (et non subi ou imposé) et de lien social souhaitable, pour l'intérêt collectif et le bien commun (qui ne porte pas préjudice à une autre communauté).

### Le lien social, pour qui ?

#### Les populations en situation de fragilité

Il s'agit des personnes ayant besoin d'assistance, ou d'une attention particulière, en raison de leur vulnérabilité (public en précarité financière, personnes sans domicile fixe, personnes âgées ou en situation de handicap, femmes ayant fui le domicile conjugal. . .).

Toutefois il y a une différence entre des situations de précarité ou de fragilité nécessitant assistance, et le manque de lien social. Les populations en situation de fragilité sont plus sujettes à l'isolement : la pauvreté est un facteur d'exclusion sociale et elle tend à conduire vers l'isolement même si une multitude de dispositifs et d'organisations publiques ou associatives prennent en charge ces populations à travers « l'aide ou la protection sociale ».

## Les populations souffrant de l'isolement

L'absence de lien social, c'est l'isolement social, c'est-à-dire un manque d'interactions avec d'autres individus.

Ce sont des personnes vivant seules ou plus généralement des personnes n'ayant pas de lien avec la « société », et qui en souffrent.

La Fondation de France discerne deux types de solitude :

- la solitude objective : des gens qui rencontrent rarement leur famille, leurs voisins, leurs connaissances... Cette population est estimée à 5 millions de personnes.
- la solitude subjective, correspondant à un sentiment d'isolement qui survient après une rupture : la perte d'un emploi ou d'un proche, la retraite, une maladie, le départ des enfants de la maison... Cette solitude n'épargne personne.

*Selon le rapport annuel sur les solitudes de la « Fondation de France », la faible fréquence de leurs contacts laisse supposer que ces personnes sont en situation de vulnérabilité psychosociale dans la mesure où il leur est probablement plus difficile de s'appuyer sur un membre de leur entourage en cas de coup dur, d'échanger leurs joies et leurs peines, et de bénéficier des bienfaits des liens sociaux forts.*

Ce sont des situations qui sont difficilement repérables par les professionnels, car ceux qui en souffrent manifestent rarement une demande d'aide. Des actions peuvent exister pour sortir ces personnes de l'isolement, mais elles sont souvent liées à la dynamique de structures locales.

## Les populations ne recherchant pas de lien social

Il peut s'agir de personnes bénéficiant de liens par ailleurs et ne recherchant pas à créer de nouveaux liens.

D'autres personnes peuvent volontairement rechercher l'isolement bien qu'elles soient en interactions avec d'autres individus (exemple : habitants d'un même quartier, d'une même rue ou d'un même immeuble ne cherchant pas à mieux se connaître). Ces personnes peuvent également être totalement déconnectées de la vie locale.

## Le lien social, ce n'est pas...

### La mixité sociale

Il faut distinguer la mixité voulue et la mixité imposée. Par exemple si, au nom de la mixité sociale, on fait cohabiter des personnes qui ne le souhaitent pas dans le même immeuble de logement social, le risque est grand qu'elles s'ignorent et/ou qu'elles entrent en conflit. Par contre, celui ou celle qui souhaite élargir sa vision du monde sera très heureux de se retrouver au milieu de personnes d'un autre milieu social ou d'une autre origine. Il est difficile de trouver le point d'équilibre entre cette ouverture et une certaine fermeture (qui n'a rien de négatif), qui permet de « se retrouver entre amis », donc à l'écart des autres (« qui se ressemble, s'assemble »). Il existe des liens sociaux forts entre les individus qui se réunissent dans une communauté ou un groupe parce qu'ils ont des affinités. La question est de savoir si ces communautés sont ouvertes aux autres, ou repliées sur elles-mêmes et fermées. Avoir des affinités ne met pas à l'abri des tensions. Le lien social est souvent mis à l'épreuve des conflits et il peut en sortir renforcé si le conflit est bien négocié et géré.

### L'aide sociale

L'aide sociale peut créer des liens entre l'intervenant social (professionnel ou bénévole) et les personnes ayant besoin d'aide. Si l'intervention sociale réussit, elle crée quelquefois des liens durables entre personnes aidées, pour qu'elles s'émancipent et trouvent elles-mêmes une solution à leurs problèmes (c'est ce qu'on appelle le « travail social communautaire » aux USA, au Royaume-Uni, en Allemagne, etc.). Mais c'est loin d'être toujours le cas : le lien peut rester opportuniste et fragile.

## 1.2. Du lien social aux liens sociaux

Force est de constater une diversité des liens sociaux à considérer.

Selon le sociologue Serge PAUGAM, le lien social recouvre deux notions antinomiques :

- l'attache, le lien des personnes avec d'autres personnes,
- l'autonomie : la volonté de rendre les individus autonomes, capables de faire des choix, d'être responsables. Cette autonomie vise à rendre heureux et capable de prendre des initiatives.

*D'après la sociologie, au 19<sup>ème</sup> siècle les personnes se liaient par similitude (ressemblance, reconnaissance). Avec l'avènement de la société moderne, les individus se différencient et deviennent complémentaires, tout en intégrant une autre considération : le fait que l'autonomie est essentielle au bon fonctionnement de la société.*

Serge PAUGAM, qui a notamment travaillé sur la théorie sociale de l'attachement (la personnalité est mesurée en termes d'attachement), a défini quatre différents liens. Dans chacun des liens, deux dimensions sont à considérer :

- la protection : se sentir en sécurité, pouvoir compter sur les autres,
- la reconnaissance : avoir le sentiment de compter pour quelqu'un.

### Les 4 types de liens sociaux

#### Le lien de filiation

Il s'agit des liens entre parents et enfants : l'enfant doit bénéficier de la protection des parents et il a besoin d'être stimulé, reconnu, de bénéficier de bienveillance. En l'absence de protection, l'enfant pourra souffrir de manque d'affection et perdre confiance en soi ce qui le rendra moins autonome. Ce lien constitue le fondement absolu de l'appartenance sociale, il contribue à l'équilibre de l'individu dès sa naissance, puisqu'il assure à la fois protection (soins physiques) et reconnaissance (sécurité affective). Il est à l'origine de grandes inégalités, car très souvent, la pauvreté, source d'exclusion et d'isolement, ne correspond pas à un « accident » mais à un « héritage ». Inversement les parents doivent bénéficier de la bienveillance de leurs enfants en cas de difficulté et de dépendance.

#### Le lien de participation élective

Ce lien renvoie à la notion d'amitié avec des proches choisis : ce sont des amis, des voisins, des membres d'une association, la relation amoureuse...

La protection repose pour une part sur les amis sur qui un individu peut compter (soutien affectif ou financier par exemple) et pour qui l'individu compte (regard positif de l'autre, reconnaissance par une relation de confiance). Cette reconnaissance donne envie de participer à la vie sociale. Là aussi, il peut y avoir de grands écarts : certains ont beaucoup d'amis, d'autres moins. Le sentiment de solitude s'exprime alors pleinement : par le fait de ne pouvoir compter sur personne.

#### Le lien de participation organique

Le lien de participation organique se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail. La protection s'exprime entre autres dans la protection sociale (contrat de travail, assurance sociale, convention collective...), et l'assurance de garanties face à l'avenir. La reconnaissance au travail est également essentielle pour un bon équilibre : un individu est reconnu pour ses qualifications, pour la mise en valeur de son travail, par le sentiment d'être utile (le chômage peut générer un sentiment d'inutilité sociale). On peut estimer que ce type de lien est ressenti lorsque le salarié éprouve de la satisfaction au travail.

#### Le lien de citoyenneté

Ce lien renvoie à la notion d'appartenance à une nation, d'être un « citoyen ».

La reconnaissance de l'individu en tant que citoyen se traduit par la possibilité de pouvoir participer à la vie de la nation ou de la cité (droit de vote, droit de participation aux décisions...).

La protection s'exprime par l'égalité face aux droits (économiques, sociaux, politiques...). Il y a malheureusement des discriminations, mais aussi des individus « moins citoyens » avec moins d'accès aux droits (jeunes de moins de 18 ans, étrangers...).

*Citoyen : juridiquement, c'est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat ou groupement d'Etats (citoyen européen) dont il est ressortissant. Il bénéficie de droits (droits de l'homme, droits civils, droits politiques, droits sociaux...) et doit accomplir des devoirs envers l'Etat (payer les impôts, respecter les lois...) ou envers des personnes (dont le non-respect peut être sanctionné comme la non-assistance à personne en danger). Au-delà de la notion liée à l'Etat, on peut décliner la citoyenneté à différente échelle :*

- l'expression « citoyen du monde » qualifie celui qui proclame son attachement à l'ensemble de l'humanité, refusant les frontières nationales,

- plus localement, la citoyenneté est le fait pour une personne d'être reconnue comme membre d'une cité (citoyen de Mundolsheim, de l'Eurométropole...), nourrissant un projet commun auquel il souhaite prendre une part active.

*La capacité d'une personne à exercer sa citoyenneté dépend de l'ouverture démocratique du système politique et social dans lequel elle se trouve.*

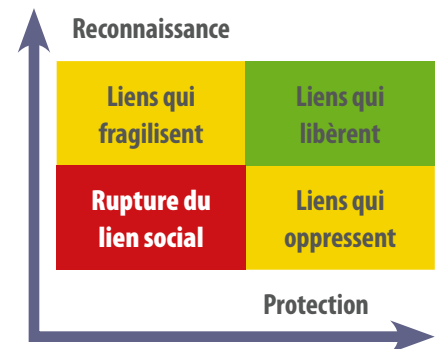
Types de lien	Formes de protection	Formes de reconnaissance
<b>Lien de filiation</b> (entre parents et enfants)	<b>Compter sur la solidarité intergénérationnelle</b> Protection rapprochée	<b>Compter pour ses parents et ses enfants</b> Reconnaissance affective
<b>Lien de participation élective</b> (entre conjoints, amis, proches choisis...)	<b>Compter sur la solidarité de l'entre soi électif</b> Protection rapprochée	<b>Compter pour l'entre soi électif</b> Reconnaissance affective ou par similitude
<b>Lien de participation organique</b> (entre acteurs de la vie professionnelle)	<b>Emploi stable</b> Protection contractualisée	<b>Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle</b>
<b>Lien de citoyenneté</b> (entre membres d'une même communauté politique)	<b>Protection juridique</b> (droits civils, politiques et sociaux) <b>au titre du principe d'égalité</b>	<b>Reconnaissance de l'individu souverain</b>

Ces quatre types de liens assurent aux individus les conditions élémentaires de leur protection et de leur reconnaissance. Chaque individu est appelé à les tisser et à assurer ainsi son attachement aux autres et à la société, ce qui fonde, en définitive, son intégration sociale.

### Les liens qui oppressent ou fragilisent

En plaçant les liens sur deux axes, avec les deux dimensions (reconnaissance et protection), on constate que des liens peuvent libérer, oppresser ou fragiliser.

- Les individus qui ont peu de reconnaissance et de protection sont en rupture.
- Les liens qui libèrent permettent aux individus d'être autonomes.
- Les liens qui oppressent par manque de reconnaissance. Il s'agit d'une relation qui étouffe. Par exemple :
  - dans la relation familiale, il peut y avoir une oppression paternaliste
  - dans le travail, le salarié peut être dévalorisé jusqu'à générer un « dégoût » de soi. Le harcèlement peut mener à la destruction psychologique
  - dans le couple, lorsqu'il n'y a plus d'amour et de reconnaissance
- Les liens qui fragilisent. Au travail, cela peut s'exprimer par l'absence de contrat durable.



### Le mécanisme de la compensation

Les individus qui manquent de certains liens sociaux peuvent être amenés à compenser ce manque en s'appuyant sur les autres liens. Cela peut être le cas dans certains quartiers « défavorisés » : les habitants reconnaissent que le quartier est disqualifié, mais ils y sont très attachés et ils sont réalistes : « si c'est mieux, ce sera plus cher et ce ne sera plus pour nous ». La compensation peut également être négative et amener à des dérives comme la montée du communautarisme.

## Les paliers d'intégration

Selon le nombre de liens :

- l'intégration est assurée lorsque les 4 liens sont présents,
- l'intégration est fragilisée lorsque 3 liens coexistent, il peut s'agir par exemple d'individus ayant eu une intégration assurée et ayant perdu un lien comme le lien de travail (le chômage),
- l'intégration peut être compensée lorsque 2 liens sont rompus. Les individus auront tendance à surdévelopper les liens manquant en cherchant une compensation,
- l'intégration est marginalisée lorsqu'il y a absence de lien. La personne a une stratégie de survie au quotidien.

Ces 4 paliers d'intégration communiquent difficilement entre eux : pour un individu il est compliqué de passer au palier supérieur.

Pour arriver à une intégration sociale et donc à lutter contre la fracture sociale, il faudrait rechercher des moyens d'entrecroiser ces paliers, de rassembler les individus issus des différents paliers.

## 1.3. Prédominance des liens en fonction des sociétés

L'histoire laisse une empreinte sociétale, une moralité différente. Il en résulte la prééminence d'un type de lien, générant une logique normative différente, des régimes d'attachement différents, un concept de solidarité différent.

- C'est en Amérique du Sud que le lien de filiation est le plus développé : la famille représente la cellule de base de la société, la solidarité se centre sur la sphère familiale.
- Dans les pays anglo-saxons, c'est plutôt le lien de participation élective qui prédomine : on est membre de la société à travers un engagement dans les communautés. Cela explique l'importance de la politique néo-libérale : l'État n'a pas besoin de redistribuer les richesses, la société civile s'en charge (au moins pour les pauvres « méritants ») ; par contre, les « mauvais » pauvres sont culpabilisés (ils ne feraient pas assez d'efforts).
- En France, c'est le lien de participation organique qui prédomine. Il en résulte une protection sociale très importante, des statuts sociaux qui ont de l'importance...

Bruno MICHON, docteur en sociologie et formateur à l'École supérieure de travail éducatif et social (ESTES) de Strasbourg, exprime plus finement les écarts entre la France et l'Allemagne liés à l'Histoire.

- La société allemande s'appuie très largement sur les pouvoirs intermédiaires que sont les associations et les Églises. Après la catastrophe du 3ème Reich, une part non négligeable du « contrat social » leur est laissée. Le social est donc très largement délégué. La famille y a également une dimension prépondérante.
- En France, l'État recherche la liberté du citoyen individuel, non rattaché à une communauté (les associations sont suspectes d'entraver la liberté, elles rencontrent des difficultés à trouver de l'argent).

Par ailleurs, en Allemagne, la mixité sociale n'est pas une valeur évidente. L'immigré est considéré comme un « autre culturel » devant s'intégrer, alors qu'en France la mixité sociale est la base de la politique sociale, notamment celle du logement (loi Solidarité et Renouvellement urbain de décembre 2000). Il en résulte des programmes de politiques publiques différents, par exemple la politique de la ville.

La politique de la ville en Allemagne (Soziale Stadt) dépend plus du niveau local et régional (Land) que du gouvernement fédéral. Elle s'applique dans des quartiers pauvres, indépendamment de la localisation (centre ou périphérie), de la forme architecturale (vieux quartier ou grand ensemble) ou du statut du logement (privé ou social). Les démolitions sont peu nombreuses et on encourage les habitants du quartier à se regrouper pour faire eux-mêmes certains travaux de rénovation des logements (autoréhabilitation accompagnée), à entretenir les espaces verts, etc. Elle vise ainsi à renforcer les liens sociaux dans le voisinage. La participation des habitants ne se limite pas à les inviter aux discussions, c'est aussi passer à l'action.

## 2. Enjeux du lien social sur le territoire de l'Eurométropole

### 2.1. Les enjeux du lien social

Cette section présente les trois enjeux que nous avons identifiés comme étant particulièrement importants.

- Les enjeux économiques : l'absence de lien social peut représenter un coût pour la collectivité ; l'économie collaborative et l'économie sociale et solidaire renforcent les liens sociaux et peuvent aboutir à des opportunités financières.
- Les enjeux démocratiques : le manque de lien social peut aboutir à des dérives (abstention aux élections, montée du populisme et de la désinformation) ; a contrario le lien social peut amener à une évolution de la citoyenneté et à de nouvelles formes de démocratie.
- Les enjeux de bien-être : le lien social est également un vecteur de bonne santé physique et mentale et prévient l'isolement.

#### 2.1.1. Les enjeux économiques

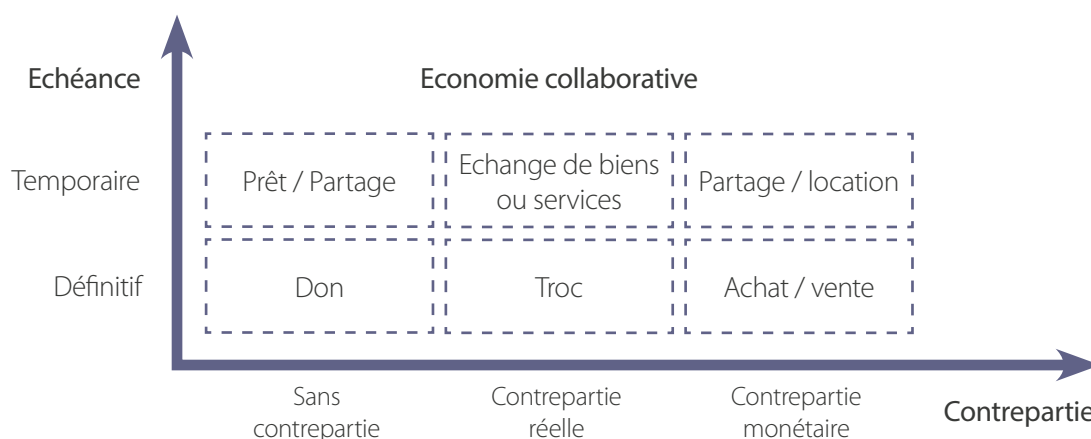
##### Le lien social, moteur de l'économie collaborative

L'économie collaborative ou économie du partage regroupe un ensemble de pratiques très hétérogènes qui tend à modifier nos modes de consommation. La culture de la consommation qui vise à ce que chacun possède le même objet a généré un repli sur soi, un isolement progressif, même chez les citadins pourtant entourés de milliers d'autres personnes, avec pour résultat une érosion progressive du lien social.

La recherche de lien social devient la première motivation de la consommation collaborative<sup>5</sup> (avant les raisons économiques), la recherche de nouvelles formes de consommation équitable, plus juste et respectueuse de l'environnement.

*L'économie collaborative repose sur la mutualisation et l'échange de services, de ressources, de biens, de temps, de savoirs ou de compétences entre particuliers. Elle vise à s'habiller, s'équiper, se nourrir, se financer, se loger, se déplacer, se divertir, se faire aider... et se traduit par un échange monétaire tel que la vente, la location ou la prestation de services, ou un échange non monétaire comme le troc, le don ou le volontariat.*

*Les particuliers sont généralement mis en relation via des plateformes numériques, mais l'économie collaborative se construit aussi sur la base d'associations d'individus sans forcément passer par les nouvelles technologies*



Cette économie crée des contacts, génère des rencontres. Elle repose sur la confiance qui nécessite d'apprendre à se connaître pour favoriser les échanges. Si le numérique est souvent à la source de cette nouvelle économie, ce sont des expériences dans la vie quotidienne qui sont partagées : il contribue dans ce contexte à faciliter la mise en relation.

Selon l'enquête de la Fondation de France<sup>6</sup>, 4 Français sur 10 ont recouru à des pratiques collaboratives (covoiturage, colocation, échanges de services ou de savoirs...), 66% des adeptes déclarant avoir fait des rencontres par ce biais et 11% avoir tissé des liens d'amitié.

Le numérique et l'économie collaborative tendraient même à modifier le concept de voisin : ce n'est plus seulement un concept géographique (la personne qui vit juste à côté), mais un système de valeurs communes qui transforme les utilisateurs d'un même service en « bon voisin » potentiel.

5 - Les urbains et la consommation collaborative - 4<sup>ème</sup> édition - 2016 - ILIGO

6 - Les solitudes en France - 2016 - Fondation de France

## L'économie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'organismes dont le fonctionnement et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces structures sont organisées sur les bases d'une gouvernance démocratique où (en théorie) l'ensemble des membres prend part aux décisions. Elle concerne tous les secteurs économiques et regroupe tout un ensemble de structures : les coopératives (SCOP - Sociétés coopératives de production, SCIC - Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs, les coopératives financières...), les mutuelles, les associations, les fondations, les entrepreneurs sociaux, les organismes d'insertion par l'activité économique - ESAT, Emmaüs, Envie... en sont des exemples.

En France, l'ESS représente 10% du PIB et 2.3 millions de salariés.

Selon la Charte régionale de l'ESS, « L'économie sociale et solidaire se caractérise par des échanges monnayés ou non, de biens ou services qui génèrent une valeur ajoutée économique. Mais elle se caractérise avant tout par la production d'une autre valeur ajoutée : le lien social qui résulte de l'activité. »

Par ces principes de gouvernance, les membres des structures prennent part aux décisions, ce qui génère plus d'implication des parties prenantes et donne du sens aux actions. Il y a également une dimension du « collectif », une volonté de créer du lien social.

## Le coût économique et social des discriminations et du mal-être au travail

La discrimination dans le monde du travail est souvent l'un des facteurs à l'origine de l'exclusion et de l'isolement, ce qui a pour conséquence une forte réduction des liens sociaux de participation organique. Cette discrimination occasionne un coût économique pour les entreprises et « la société » tout entière selon l'étude menée par France Stratégie « Le coût économique des discriminations » (septembre 2016) : la discrimination à l'emploi et à l'accès aux postes est estimée à 150 milliards d'euros soit 7% du PIB, uniquement sur 5 motifs de discrimination : le sexe, l'origine géographique, le handicap, l'orientation sexuelle et le lieu de résidence.

Le mal-être au travail a également un coût. La satisfaction au travail est un élément clé de la notion de confiance du lien de participation organique. Le groupe de prévoyance APICIL <sup>7</sup> et le cabinet de conseil en RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mesurent chaque année l'IBET (Indicateur du Bien-Être au travail) et estime le coût pour l'entreprise à 12 600 euros par salarié et par an (liés à l'absentéisme, la rupture de contrat du fait de l'employeur, le désengagement des salariés...).

## Le coût des incivilités - La dégradation de l'espace public

Si le terme incivilités est récent - il a vu le jour au cours des années 70 - il reste assez difficile d'en proposer une définition unique. Sébastien ROCHE <sup>8</sup>, parle d'un « ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance ». Les incivilités recouvrent ainsi :

- un très large spectre de comportements qui peuvent aussi bien concerner des atteintes à l'espace public ou privé (déjections canines, mégots ou papiers jetés par terre, vandalisme, dégradations de biens publics, graffitis, bruit...), que des attitudes agressives, insultantes ou menaçantes, un manque de respect envers en particulier des personnes plus fragiles (personnes âgées, se garer sur une place «handicapé») ou encore la fraude dans les transports en public ;
- des comportements qui pour certains relèvent de la gêne alors que d'autres constituent des infractions sanctionnables ;
- des comportements qui peuvent trouver leur origine aussi bien dans la méconnaissance de règles qu'à l'inverse dans la réelle volonté de nuire.

Les incivilités correspondent en résumé à des comportements qui ne respectent pas des règles de vie dans la communauté. Son opposé, la civilité peut être aisément associée à la notion de citoyenneté, de respect d'autrui, de courtoisie... Une perte des liens sociaux de citoyenneté entraînera donc une augmentation des incivilités, perçues comme un défi à l'ordre public.

Même si les incivilités sont le plus souvent bénignes, un phénomène d'accumulation peut s'opérer : laisser un mégot par terre ou un graffiti dans un quartier, et bientôt les autres mégots apparaîtront et les graffitis se généraliseront <sup>9</sup>.

7 - APICIL : groupe français de protection sociale complémentaire

8 - Sébastien ROCHE : politologue français spécialisé en criminologie

9 - Théorie de la vitre brisée développée par James Q. Wilson, professeur de science politique à l'université de Californie et George L. Kelling, professeur de criminologie à l'université de Rutgers.

Elles ont évidemment un coût financier non négligeable pour la collectivité, qu'il s'agisse du coût des réparations de dégradations, du coût de nettoyage des espaces publics ou encore des pertes liées aux fraudes.

300 000 actes de vandalisme sont recensés chaque année par le Ministère de l'Intérieur (ils concernent majoritairement des tags, des bris de vitrine ou des dégradations d'abris de bus). C'est autant d'argent public qui n'est pas investi par ailleurs.

*Exemples de coûts d'incivilités :*

• Les 8000 graffitis et dégradations recensés annuellement sur le réseau SNCF sont estimés à 35 millions d'euros (1)

• Les organismes HLM ont déclaré un coût de travaux suite aux dégradations volontaires de 35,5 M€ en 2015 (2)

• Le coût annuel pour la ville de Paris des incivilités volontaires sur l'espace public (papiers, mégots, déchets canins, tags...) s'élèverait à 80 millions d'euros en 2015 (3)

(1) : <https://www.rtl.fr/actu/conso/incivilités-le-laxisme-d-etat-a-un-cout-tres-lourd-pour-la-collectivite-7781584199>

(2) : Observatoires des faits d'incivilités dans le parc HLM - Union Sociale de l'habitat - juillet 2016

(3) : Rapport d'audit sur le coût annuel pour la ville de Paris des incivilités volontaires sur l'espace public - Mairie de Paris - avril 2016

C'est également l'impact négatif des incivilités sur le vivre ensemble qu'il convient de souligner. Ces atteintes à l'ordre public sont destructrices des interactions entre les individus : elles bousculent les règles élémentaires de la vie sociale, créent de la méfiance entre les citoyens et un sentiment d'insécurité, dégradent la qualité de vie, sont à l'origine de perte de confiance et en définitive de délitement du lien social. Les actions de lutte et de prévention des incivilités constituent de ce fait un des axes essentiels d'une politique visant à favoriser et renforcer le lien social.

## 2.1.2. Les enjeux démocratiques

### L'érosion de la participation aux élections

Si le vote n'est pas, au sens juridique, obligatoire pour les citoyens, le droit de vote peut être considéré comme un devoir civique. Force est de constater que la participation subit globalement une érosion continue. De nombreux facteurs peuvent en être la cause comme le manque d'intégration sociale : les jeunes, les plus âgés, les chômeurs... votent moins que les actifs, les cadres...

La montée de l'abstentionnisme peut également être considérée comme l'un des signes d'une crise de la démocratie représentative ce qui pousse à repenser les fondements et modalités de la représentation.

### La montée du populisme

Nous le constatons, en France comme dans d'autres pays, le populisme gagne du terrain. Les populistes proposent des solutions simplistes, voire caricaturales à des problèmes complexes (chômage, immigration, insécurité, mondialisation...). Ils se caractérisent par la peur de l'ouverture et le repli identitaire, le protectionnisme, la xénophobie... avec des discours qui favorisent les discriminations, l'intolérance...

Ils optent pour un vote contestataire, rejetant la classe politique traditionnelle qualifiée d'incompétente, « incapable » de résoudre les problèmes » ou corrompue (la corruption peut-être une réalité et révolte à juste titre). Ce vote extrême exprime un désarroi dû à un malaise social, un sentiment d'abandon, une perte de confiance dans le système démocratique actuel... : le populisme défie la démocratie.

*Définition du populisme (www.toupie.org) : en politique, le populisme désigne l'idéologie ou l'attitude de certains mouvements politiques qui se réfèrent au peuple pour l'opposer à l'élite des gouvernants, au grand capital, aux privilégiés ou à toute minorité ayant « accaparé » le pouvoir... accusés de trahir égoïstement les intérêts du plus grand nombre. (...) Prônant une démocratie plus directe, ils ont donc pour objectif de « rendre le pouvoir au peuple ». (...) Le contour du mot populisme est relativement flou et varie selon celui qui l'utilise. De nos jours, il est souvent synonyme de démagogie, d'électoratisme, d'opportunisme.*

Les causes peuvent être multiples, mais il nous semble que des liens sociaux unissant les citoyens entre eux (et avec les élus) seraient susceptibles de limiter ce mode de pensée.

La confiance dans le lien de citoyenneté s'exprime par la possibilité de participer à la vie de la communauté partagée.

### La désinformation et la simplification de l'information

La théorie de l'individu rationnel est très solidement implantée dans l'esprit de tous : l'être humain est perçu comme parfaitement informé sur toutes les options de choix qui lui sont proposées, capable de traiter de manière logique (statistiquement juste et sans émotion) l'ensemble des informations, motivé exclusivement par son intérêt personnel pour maximiser sa satisfaction, avec des préférences stables dans le temps... Cet idéal d'être humain rationnel et



calculateur n'existe pas pour de multiples facteurs : faire un choix nécessite d'imbriquer de multiples informations et nous avons tendance à simplifier les problèmes pour économiser nos efforts, les émotions... La norme sociale influence également fortement nos décisions.

Pour ces raisons, les infox (fake news), la théorie du complot, les stéréotypes... ont encore de beaux jours devant eux. Il est donc essentiel de mettre l'information à disposition de façon transparente et accessible et de sensibiliser les citoyens à la désinformation.

## L'évolution de la citoyenneté

Le lien de citoyenneté a fortement évolué ces dernières années vers une prééminence toujours plus affirmée de l'individu-citoyen aux dépens du collectif, en raison de l'hétérogénéité sociologique et culturelle croissante des habitants, et de l'importance des réseaux numériques.

L'étude annuelle 2018 du Conseil d'État « La citoyenneté - Être (un) citoyen aujourd'hui » fait le constat que bon nombre de Français doutent de la notion de citoyenneté. Cela se traduit par :

- une crise de confiance entre les Français et le système de représentation politique,
- une incompréhension face à la persistance de fortes inégalités,
- et une perception de plus en plus floue des devoirs inhérents à la citoyenneté.

Face à ce constat, paradoxalement, on constate un renouveau de l'engagement citoyen sous des formes très diverses et librement choisies, avec la recherche de formes de participation plus pratiques et plus fréquentes que la seule participation aux élections. Beaucoup de citoyens, et notamment les jeunes, aspirent à une République qui redonne du sens à l'action collective et ils sont prêts à s'engager pour contribuer concrètement à la recherche du bien commun.

Quatre grands axes sont proposés par le Conseil d'État pour répondre à ces attentes :

- une politique globale qui implique l'ensemble de la société, pouvoirs publics nationaux et locaux, corps intermédiaires et citoyens. L'initiative locale même modeste peut susciter une dynamique (comme par exemple la mise en place de la « journée citoyenne »).
- favoriser la vie démocratique en faisant participer les citoyens à la vie publique, en les impliquant dans le contrôle et l'évaluation des politiques publiques,
- éduquer au droit et aux droits (formules pédagogiques pour découvrir la vie institutionnelle et la citoyenneté européenne),
- soutenir l'engagement des citoyens dans des actions d'intérêt général.

L'objectif visé est une meilleure cohésion sociale et territoriale et la baisse du coût des incivilités de toutes natures.

Par ailleurs, les initiatives citoyennes se multiplient et ont tendance à s'ancrer durablement dans le paysage, selon la géographe et sociologue Catherine FORET<sup>10</sup> qui se base sur deux constats :

- l'épuisement des démarches institutionnelles et d'un décalage entre habitants et institutions (remise en cause par les habitants des dispositifs de concertation/participation) » ;
- Les profonds changements dans la société : « individualisation : volonté d'autonomie de la personne, singularité », développement de la société de la connaissance : « les tenants du pouvoir ne sont pas seuls à savoir-faire », rejet d'une autorité verticale...

De plus, les initiatives citoyennes proposent des réponses à des enjeux non pris en compte ou insuffisamment pris en compte par les institutions (changement climatique, innovation sociale, économie collaborative...).

## Des nouvelles formes de démocratie

La démocratie représentative, où les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs date de l'époque des Lumières (18<sup>ème</sup> siècle). Le principe de cette démocratie répondait à l'éloignement géographique des peuples et l'absence de moyens technologiques pour communiquer et se déplacer.

Aujourd'hui, la démocratie semble se réduire (du moins aux yeux de certains) à des élections périodiques où les médias peuvent faire basculer une élection au gré de l'actualité ou d'un débat télévisé. Les décisions sont souvent orientées sur la base de sondages d'opinion où l'on demande à des gens de répondre à des questions complexes

qui nécessiteraient de s'approprier le sujet pour avoir un avis : on demande aux gens ce qu'ils pensent sur des sujets auxquels ils n'ont pas pensé, au moment où ils n'y pensent pas !

Il y a donc certainement d'autres formes de démocratie à réinventer, à mettre en œuvre et à expérimenter, et l'échelle locale (bassin de vie) est assurément la plus appropriée. Les nouvelles technologies permettent également à chacun de pouvoir exprimer un avis éclairé bien plus fréquemment que les échéances électorales.

*Exemples d'action de démocratie délibérative :*

- *Etat pétrolier, le Texas a le plus grand nombre d'éoliennes : les citoyens étaient prêts à payer plus cher leur énergie après avoir participé à des sessions d'information sur les enjeux. Si la question avait été uniquement tranchée par des politiciens, le pétrole aurait certainement continué à régner en maître.*
- *Dans l'Irlande catholique, une assemblée citoyenne constituée d'élus et de citoyens tirés au sort a modifié la constitution rendant légal le mariage homosexuel en 2015. En France, au même moment, des millions de personnes manifestaient dans les rues. La clé réside dans l'intégration de citoyens dans les décisions après débats et échanges et préalablement nourris d'informations et de rencontres avec des experts.*

### 2.1.3. Les enjeux de bien-être

#### L'isolement

Des liens sociaux faibles favorisent le sentiment de solitude et l'isolement. Le portrait-robot des personnes isolées est le suivant selon Fondation de France (voir encadré) :

- Les chômeurs et les inactifs (non étudiants) sont surreprésentés ;
- Ils ont plus souvent des bas revenus et se restreignent en dépenses de santé et d'alimentation ;
- Les isolés sont plus éloignés de la vie sociale et culturelle, avec des loisirs et des départs en vacances limités, ils fréquentent moins les équipements sportifs et culturels... ;
- Ils sont plus distants vis-à-vis des institutions avec une défiance à leur égard (associations, organismes de protection sociale), et désengagés de la vie publique ;
- Ils expriment de façon plus marquée un sentiment d'insécurité dans les relations avec les autres ;
- Les isolés ou les fragiles socialement (mono-réseaux) se sentent plus souvent abandonnés, exclus, inutiles : le bonheur est plus difficile à vivre ainsi que la projection dans l'avenir ;
- Par ailleurs, il peut y avoir une forme de déni d'isolement (38% des personnes isolées déclarent ne pas se sentir seules).

*Selon la Fondation de France, 12% des personnes seraient en situation d'isolement ne passent que très rarement du temps avec d'autres personnes, 22% n'auraient de liens réguliers que dans un seul réseau social et 68% ont des liens nourris dans plusieurs milieux différents.*

*Être isolé ne génère pas forcément un sentiment de solitude, mais le sentiment de solitude reste plus marqué chez ceux qui sont objectivement isolés.*

Ces personnes sont en situation de vulnérabilité psycho-sociale (il est plus difficile de s'appuyer sur un membre de l'entourage en cas de coup dur, d'échanger les joies et les peines...).

En résumé, promouvoir le lien social c'est :

- réduire l'insécurité, les conflits (entre voisins), la pauvreté
- et favoriser le respect de l'autre, le bien vivre ensemble, un épanouissement personnel et une meilleure compréhension des événements.

#### La santé

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition dépasse l'approche purement sanitaire de la santé et considère que le bien-être social est une des composantes même de la santé. Plusieurs études viennent étayer cette définition et mettent en évidence l'impact des liens sociaux sur la santé et le bien-être.

- Les déterminants de la santé sont très souvent présentés à travers le modèle de Dahlgren et Whitehead <sup>11</sup> qui considèrent les réseaux sociaux et communautaires comme l'un des 3 facteurs influençant notre santé physique.

11 - Whitehead, M., Dahlgren G. What can we do about inequalities in health. The lancet, 1991, n° 338 : p. 1059-1063

- Une étude récente menée aux Etats-Unis <sup>12</sup> constate que plus le niveau d'intégration sociale est élevé, moins le risque de « dérèglement physiologique » (obésité, inflammation, hypertension artérielle, maladies cardiaques, AVC et cancers) est important, quelle que soit l'étape de la vie (adolescent, jeune adulte, âge adulte, senior).
- Les données du Baromètre santé 2010<sup>13</sup> mettent en avant les relations entre isolement et troubles psychiques : le fait de vivre seul multiplie par 4 chez les hommes et par 2 chez les femmes la probabilité de survenue d'un épisode dépressif au cours des 12 derniers mois. Le fait de ne pas avoir d'activité de groupe ou de loisir au cours des 8 derniers jours multiplie par deux la possibilité chez la femme d'être en détresse psychologique.
- La méta-analyse menée par Julianne Holt-Lundstad et Timothy Smith<sup>14</sup>, reposant sur l'analyse de 148 études prospectives, met en évidence une probabilité de survie des personnes ayant de fortes relations sociales supérieure de 50 % à celles des personnes ayant des relations sociales plus faibles. Selon ces travaux, l'influence des relations sociales sur le risque de décès est comparable à d'autres facteurs de risque largement étudiés tels que le tabagisme et la consommation d'alcool et dépasse l'influence d'autres facteurs de risque tels que l'inactivité physique et l'obésité.
- Enfin, l'étude de Serge PAUGAM menée à Strasbourg confirme que « les personnes isolées ont globalement un risque plus élevé que les autres de connaître des symptômes de dépression. Les personnes déprimées sont nettement et systématiquement moins pourvues en liens sociaux que les personnes qui ne le sont pas ». « Toutefois, les données ne permettent pas de dire si c'est le délitement des liens sociaux qui provoque la souffrance psychologique ou, au contraire, si c'est la souffrance psychologique qui entraîne le délitement des liens sociaux. Probablement que ces deux éléments peuvent jouer dans les deux sens en se renforçant mutuellement » (Annexe 4).

## 2.2. Constats sur le territoire (enjeux locaux)

### 2.2.1. Mesure de l'isolement et du délitement des liens sociaux à Strasbourg

L'étude<sup>15</sup> menée par le sociologue Serge PAUGAM dans plusieurs quartiers de Strasbourg sur l'intensité des liens sociaux relie l'intensité des liens sociaux avec différents facteurs. Cette étude vient confirmer les constats de la Fondation de France et précise des clés de compréhension sur les facteurs sociaux selon :

- le sexe : il n'y a pas de différence significative selon le sexe ;
- l'âge : il existe de grands écarts de liens sociaux en fonction du « cycle de vie » : les moins de 25 ans sont en attente d'intégration professionnelle, les liens sociaux atteignent leur maximum en milieu de vie et se réduisent en fin de carrière et de façon significative après 60 ans et encore davantage après 70 ans ;
- le niveau d'études : plus le niveau d'étude augmente, plus les liens sociaux sont importants ;
- la classe sociale : les liens sociaux augmentent graduellement selon la hiérarchie sociale ;
- l'intégration professionnelle :
  - parmi les actifs, l'emploi stable est une garantie d'intégration sociale,
  - l'instabilité de l'emploi crée une réduction des liens,
  - le chômage a un effet d'affaiblissement systématique de tous les liens sociaux ;
- le type de quartier :
  - dans des quartiers très pauvres, les liens sociaux sont plus restreints (mais le lien de filiation résiste à cette diminution),
  - dans les quartiers favorisés ou de classe moyenne, les liens sociaux sont supérieurs à la moyenne des quartiers.

La solitude serait avant tout la conséquence de la fragilité des liens sociaux et, de façon plus générale, des inégalités d'intégration sociale. L'étude sociologique démontre que la dépression et la souffrance de la solitude diminuent de façon globalement très graduelle selon que le niveau d'intégration sociale s'élève.

Il faut toutefois relativiser ces éléments et prendre garde aux stéréotypes : avoir un statut d'ouvrier, être une personne âgée, habiter un quartier défavorisé... ne signifie pas pour autant avoir peu de liens sociaux et être en souffrance : ce phénomène touche toutes les catégories, mais de façon plus ou moins importante.

12 - « Social Relationships and physiological determinants of longevity across human life span » - revue "Proceedings of the National Academy of Sciences" - University de Caroline du Nord à Chael Hill - 2016

13 - Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

14 - Universités de Brigham Young (Utah) et de Chicago

15 - « Isolement et délitement des liens sociaux » - Enquête dans l'agglomération de Strasbourg - Serge PAUGAM avec la collaboration de Jean-Marie FIRDION, Camila GIOGETTI et Sébastien DUPONT - 03-2015

- l'étude démontre par exemple que les moins de 60 ans sont nettement plus déprimés et souffrent davantage de solitude que les plus de 60 ans alors qu'ils sont à un niveau égal d'intégration sociale, correspondant à l'intensité des 4 liens sociaux (Annexe 4).
- les habitants du quartier «Gare» de Strasbourg, de classe moyenne, développent plus de liens sociaux (dans les 4 types) que d'autres quartiers. La proportion de personnes considérées comme dépressives y est la plus faible.

### 2.2.2. Une grande hétérogénéité sociale sur le territoire de l'Eurométropole

Connaissant les facteurs influençant l'intensité des liens sociaux, il est intéressant d'observer les écarts de ces facteurs au niveau du territoire de l'Eurométropole : les données géomatiques, permettant de croiser des données géographiques et sociodémographiques, nous y ont aidés (Annexe 3) :

- de fortes inégalités sociales en termes de revenus : l'Eurométropole est au 2<sup>ème</sup> rang des 40 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en France où les inégalités sociales en termes de revenus sont les plus fortes (rapport de 1 à 4 entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches) et elles se sont accentuées depuis l'année 2000. Il existe également des écarts considérables selon les quartiers (de 1 à 7). L'Eurométropole compte 18 quartiers prioritaires de la ville (QPV) - rassemblant plus de 77 000 habitants, ce qui illustre la concentration dans certains quartiers de populations pauvres.
- L'impact de la rénovation urbaine sur les revenus : la rénovation urbaine a permis d'augmenter le revenu de certains quartiers (des nouveaux habitats prennent la place de grands ensembles attirant des catégories socioprofessionnelles plus élevées). Le quartier du Neuhof a ainsi vu sa population se diversifier contrairement à d'autres quartiers comme l'Elsau dont la précarité stagne. Par ailleurs, on constate un « embourgeoisement » du centre-ville et de Neudorf ouest avec l'arrivée du Tram.
- Les autres différences entre les quartiers et communes de l'Eurométropole (Annexe 3) :
  - dans les QPV : beaucoup de moins de 14 ans, de familles monoparentales et de ménages de 3 à 4 personnes ;
  - au centre-ville : des jeunes (étudiants ou actifs sans enfants), personnes âgées seules ;
  - en périphérie de Strasbourg et communes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronne : familles aisées, personnes âgées en couple... ;
  - les étrangers et immigrés sont plus nombreux dans les QPV (le quartier d'HautePierre compte 13% d'étrangers et 66% d'immigrés) ;
  - au Neuhof, 70% de la population sont sans diplôme et 20% ont suivi un enseignement supérieur long ;
  - les groupes sociaux les plus concentrés sont les cadres d'un côté et les ouvriers de l'autre, mais cette concentration tend à se réduire (ce qui est en partie un effet de la rénovation urbaine) ;
  - le regroupement des données sociodémographiques et des profils de vote montre que les quartiers populaires s'abstiennent ou votent majoritairement à l'extrême droite.

On remarque également que dans les QPV, les habitants ont une faible mobilité : peu d'équipements en voiture, une forte dépendance aux transports en commun, et peu de recours au vélo.

Par ailleurs, proximité spatiale n'équivaut pas toujours à proximité sociale. En 2013, l'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) a mené une étude après la rénovation urbaine du quartier sur les ménages venant s'installer dans le quartier du Neuhof. Si la mixité des populations a augmenté, dans les faits, ces nouveaux habitants ne « vivent » pas forcément dans le quartier (ils n'y font pas leurs courses ou leurs activités). Les demandes de dérogation vers une autre école du quartier sont nombreuses : il s'agit d'une vraie stratégie d'évitement de la mixité.

Les inégalités sont donc fortes sur le territoire métropolitain. La Direction des Solidarités et de la Santé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg constate également une forte perte du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres et des jeunes.

### 2.2.3. Quelques résultats de l'enquête sur le bien-être

En 2017, le Conseil de développement<sup>16</sup> a mené une grande enquête sur la perception du bien-être par les habitants de l'Eurométropole. En voici quelques résultats pouvant être mis en relation avec le lien social.

- De façon générale, il ressort de l'enquête que la notion de bien-être « est avant tout liée à la proximité (le

<sup>16</sup> - <https://www.strasbourg.eu/conseil-developpement>

quartier est l'échelle associée aux relations sociales et à l'assistance aux personnes) et à la vie personnelle et quotidienne ».

- Parmi les 17 thématiques retenues pour définir le bien-être, les relations avec l'entourage et l'engagement citoyen arrivent respectivement à la 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> place (pour les jeunes, ces 2 thématiques arrivent respectivement en 7<sup>ème</sup> et dernière position). Les cinq premières thématiques citées sont les activités culturelles, sportives et de loisirs, l'environnement, les transports/déplacements, le lieu de résidence/logement et la santé.
- Parmi les répondants au questionnaire, certaines catégories de personnes sont sous-représentées (ouvriers, personnes aux revenus modestes, quartiers défavorisés) correspondant au profil des personnes ayant moins de liens sociaux.
- Si 80% des répondants affichent un sentiment de bien-être supérieur à 5/10, 8,5% considèrent leur niveau de bien-être inférieur à 5/10.
- Les mots clés du bien-être (partage, proximité, respect, échange, ensemble...) peuvent être aisément associés au lien social.
- Parmi les différentes occupations des temps de vie, les rencontres avec les amis et la famille ont une place très importante.
- L'image de l'Eurométropole est la thématique ayant le moins mobilisé les répondants. Elle n'apparaît pas comme un facteur important pour le bien-être personnel : les habitants s'identifient surtout à leur commune et peu à l'Eurométropole.
- La solidarité, l'hospitalité et l'accueil des nouveaux arrivants n'apparaissent pas comme des marqueurs positifs du territoire. On pourra s'interroger sur l'existence et la connaissance des dispositifs d'accueil dans les communes.
- 85% des répondants (52% à Kehl) se déclarent satisfaits à très satisfaits de leur vie sociale. Ils affirment pouvoir compter en premier lieu sur leurs amis, puis sur leurs familles. Parmi les initiatives proposées pour développer les relations sociales et l'assistance aux personnes en difficulté, les fêtes de voisins ou de quartier sont proposées ainsi que le développement de réseaux de solidarité par quartier.
- Parmi les moments où le sentiment d'insécurité est ressenti, le fait d'être seul a été cité dans 23% des réponses. Les répondants identifient prioritairement les incivilités comme facteur d'insécurité.
- En matière d'urbanisme, les répondants citent les « lieux de rencontre » comme premier facteur favorisant le bien-être (56%). La mixité sociale et culturelle est également citée comme facteur de bien-être par 26% des répondants.
- En matière de vie citoyenne et d'engagement, seulement 10% des répondants considèrent que leurs propositions sont prises en compte. Les propositions pour favoriser la vie citoyenne et l'engagement concernent principalement : une meilleure reconnaissance de l'engagement citoyen et associatif, la nécessité de jouer pleinement la carte de la « démocratie participative », une meilleure prise en compte des points de vue des habitants...
- Le respect, la solidarité et la tolérance sont considérés comme les valeurs les plus importantes.

Bien que les « baromètres de satisfaction » affichent un niveau favorable à très favorable, la lecture des verbatim introduit des nuances importantes où les habitants expriment de l'insatisfaction et une attente d'améliorations.

Si l'enquête ne comportait pas de questions directes sur les liens sociaux, les résultats permettent néanmoins de faire le lien entre le bien-être et les liens sociaux.

#### **2.2.4. L'organisation politique quartier / commune / Eurométropole**

L'Eurométropole est un grand territoire constitué d'un ensemble de communes plus ou moins grandes et d'une grande ville : Strasbourg. Dans cette organisation, il est nécessaire de trouver un équilibre sociétal et de veiller au bon fonctionnement du territoire. La forte prédominance et l'influence de la Ville de Strasbourg peuvent générer des difficultés dans cet équilibre. De même, la Ville de Strasbourg peut rencontrer des difficultés similaires entre ses quartiers.

Ce phénomène est accentué par le fait que les agents territoriaux de l'Eurométropole sont les mêmes que ceux de la ville-centre. Il peut être compliqué de trouver une unité et une cohérence entre « la Ville » et les autres communes et plus particulièrement pour les questions relatives au lien social. Ce sont les communes qui s'emparent de la thématique du lien social, bien que des actions métropolitaines contribuent à le favoriser sans toutefois être identifiées en tant que telles (manifestations, gestion des équipements sportifs et culturels, réunion de concertation sur des grands projets...).

Les décideurs d'une ville sont élus par les citoyens (en droit de voter) et les politiques menées par ces décideurs ont tendance à s'arrêter au ban de la commune (sauf pour ce qui relève de la compétence de l'Eurométropole). L'élu a donc en permanence en lui un filtre « territoire ». Une concurrence entre les communes et le marketing territorial afin de se démarquer des autres peut exister. Bien qu'il puisse y avoir un attachement des habitants au quartier ou à la commune de résidence, ils passent les frontières administratives sans se poser de questions.

Des actions menées par la Ville de Strasbourg mériteraient une réflexion systématique en amont sur la possibilité de mise en place sur l'ensemble du territoire, par exemple le Sommet citoyen, la sensibilisation à l'égalité professionnelle et le sexisme, la nomination d'un déontologue, « Strasbourg ça pousse », ... De la même façon, des initiatives de communes périphériques pourraient être reprises par leurs communes voisines.

*Compétences de l'Eurométropole :*

- *Développement et aménagements économiques, sociaux et culturels : zone d'activité, tourisme, lieux de manifestation et de loisirs à l'échelle de l'Eurométropole (piscines, médiathèque d'intérêt métropolitain, parcs des expositions, grandes manifestations...)*
- *Aménagement de l'espace (urbanisme, voirie, mobilité, télécommunication)*
- *Habitat (politique du logement, logement social et hébergement d'urgence, aires d'accueil des gens du voyage)*
- *Politique de la ville (animation / coordination du développement urbain, prévention de la délinquance)*
- *Services d'intérêt collectif (assainissement et eau, fourrière...)*
- *Environnement et cadre de vie (gestion des déchets, transition énergétique, milieux aquatiques, pollution de l'air...)*

Nous pouvons donc nous interroger : hormis une gestion administrative (sur un certain nombre de compétences mutualisées), qu'est-ce qui fait une identité métropolitaine et qui donnerait envie de tisser des liens ?

## 2.2.5. Quelques structures participant au lien social

### L'économie sociale et solidaire (ESS)

Sur notre territoire, l'ESS regroupe près de 2000 établissements employant plus de 27 500 salariés (12% des emplois). Pour promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire, un Conseil de l'ESS a été créé au sein de l'Eurométropole. Outre l'accompagnement des services dans l'intégration de « clauses sociales » dans le cadre des marchés publics, trois engagements sont affirmés :

- développer l'entrepreneuriat social et solidaire et l'emploi,
- promouvoir le secteur de l'ESS et augmenter sa visibilité,
- favoriser l'initiative collective des habitants et l'innovation.

De nombreuses actions sont menées par divers acteurs avec les habitants pour soutenir leurs initiatives : il y a une volonté de prendre en compte et d'accompagner des projets afin de les développer. Quelques exemples d'accompagnement d'initiatives :

- l'organisation annuelle au Neudorf d'un festival pour les enfants : la journée de théâtre « GrossauGosse »,
- la contribution à l'ouverture d'un local par CUS Habitat pour des réunions d'habitants,
- la promotion de l'Accorderie qui met en relation des personnes pour des échanges de services.

Nous avons constaté lors de nos différents entretiens avec des organismes ressources un certain nombre de freins essentiellement « politiques » :

- crainte de certains élus de s'exposer à des demandes de financements en favorisant la participation citoyenne,
- risque de perte de « pouvoir » s'il est donné aux habitants,
- peur, pour les structures, de perdre des financements...

### Les centres socio-culturels (CSC)

La Ville de Strasbourg est pourvue d'une vingtaine de CSC présents dans tous les quartiers (fruit d'une volonté politique des années 70) et 5 CSC existent également dans des communes : Illkirch-Graffenstaden, Hœnheim, Schiltigheim (2 CSC) et Vendenheim. Les CSC sont en lien avec les associations et différents organismes locaux (Union départementale des associations familiales, CAF...).

Selon la charte nationale des CSC, un centre social se définit comme « un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyées par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire ». La fonction première est d'améliorer le « vivre ensemble » et de créer du lien social, exprimé par les habitants pour les habitants.

Nous avons pu constater un véritable foisonnement d'initiatives et d'activités : on y retrouve généralement des services à l'enfance (périscolaire, activités du mercredi et des vacances...), de l'aide à la parentalité (financement, éducation des enfants...), des activités pour les personnes âgées (lieu de socialisation...), l'organisation de temps forts dans le quartier (carnaval...), l'épanouissement culturel et artistique... La centralisation autour d'une même structure de l'ensemble de ces activités génère une réelle dynamique.

Dans les communes périphériques non pourvues de CSC, ce rôle d'animation peut être assuré par des CCAS (qui réalisent également l'assistance sociale), des associations locales, des médiathèques... , mais sans forcément de mise en synergie systématique entre les différentes structures.

Les CSC permettent également d'amener de l'apaisement dans les quartiers et ainsi de réduire les tensions sociales (comme à l'Elsau, le Neuhof ou à HautePierre). Ils sont une sorte « d'amortisseur social ». Ils constituent en soi une structure éducative collective en travaillant sur les règles du vivre ensemble (nécessitant sérénité, lucidité...).

## L'organisation de la démocratie participative

Plusieurs dispositifs réglementaires ont été mis en place :

- Conseil de développement à l'échelle de l'Eurométropole,
- Conseils de quartier (certaines communes de l'Eurométropole ont volontairement mis en place des Conseils de quartier),
- Conseils citoyens dans les QPV (14 à Strasbourg et 4 dans des communes de la première couronne)...

La Ville de Strasbourg a également créé un Conseil des résidents étrangers, des Ateliers Territoriaux de Partenaires, des Ateliers de Projet, des espaces d'échanges dédiés aux jeunes.

L'objectif des Conseils de quartier et Conseils citoyens est d'élaborer des projets partagés avec les habitants : soit d'émettre des avis, généralement en lien avec des aménagements (type saisine), soit d'initier des sujets de travail (type autosaisine). Si leur vocation n'est pas de mener des actions concrètes, il y a pourtant une volonté d'aller dans cette direction. C'est d'ailleurs dans les instances où des actions de terrain existent (assimilable à des initiatives citoyennes) que l'essoufflement et le turn-over sont les plus faibles.

Dans le cadre des sujets portés par les habitants, le lien social apparaît quasiment dans tous les quartiers sous différentes appellations (lien social et lieux de rencontres, mieux vivre ensemble, vie de quartier/cadre de vie/liens sociaux, amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble...). On constate un grand intérêt pour les questions du lien social auprès des habitants.

Exemples d'actions :

- création du « bistro du marché », lieu de rencontre entre habitants (type Stammtisch) : les membres du groupe de travail échangent avec les habitants,
- le « Stammban » à HautePierre : dans le même esprit, 5 bancs sont placés sur l'espace public pour favoriser les échanges,
- création d'un café rencontre intergénérationnel avec 25 jeunes et 25 personnes âgées

D'autres initiatives de démocratie participative ont été mises en place dans certaines communes, permettant ainsi aux citoyens de s'exprimer et de coconstruire les actions de la ville. C'est le cas par exemple de la commune de Vendenheim où 5 Conseils de quartier participent à la dynamique de la commune ou encore de l'agenda 21 de la ville de Bischheim. A noter la démarche particulière du Sommet citoyen de la Ville de Strasbourg qui a débouché sur le Pacte de la démocratie locale avec la création d'un ensemble de dispositifs (pétition citoyenne, budget participatif, plateforme numérique de la participation citoyenne...).

Il est difficile de recenser l'ensemble des dispositifs, toutefois nous constatons, entre communes, des écarts dans le dynamisme d'initiatives.

## 3. Nos préconisations

Nous avons principalement traité des liens de participation élective (le lien social choisi) et de citoyenneté qui nous semblent être les liens où la collectivité peut jouer un rôle notable. Nous proposerons tout de même en fin de chapitre quelques préconisations sur le lien de participation organique (lien au travail).

Nos préconisations sont centrées sur des leviers non exclusivement financiers, pouvant être activés afin de favoriser le développement de liens sociaux.

Elles ont par ailleurs fait l'objet d'une priorisation selon 3 critères : leur impact plus ou moins important sur le lien, leur caractère innovant sur le territoire et leur faisabilité (Annexe 7).

Les propositions retenues ne sont pas toujours liées à une analyse fine de la situation locale et de l'existant : certaines peuvent donc déjà être mises en œuvre, par un ou plusieurs acteurs, sur l'ensemble ou une partie du territoire. Elles sont proposées en ce que leur généralisation paraît souhaitable.

### 3.1. Pour favoriser le lien de participation élective

Il s'agit du seul lien qui laisse aux individus la liberté réelle d'établir des relations avec les autres selon leurs désirs, leurs aspirations et leurs plaisirs émotionnels (cercle amical et de voisinage). Pour la Fondation de France, c'est le mode de socialisation le plus important (un Français sur deux lui accorde une place centrale).

La personne peut être contrainte par la nécessité de s'intégrer dans un groupe (voisinage, association...) et, en même temps, être autonome dans la mesure où elle peut construire elle-même son réseau d'appartenance, à partir duquel elle pourra affirmer sa personnalité sous le regard des autres. La personne peut être freinée par des stéréotypes ou préjugés, par le fait d'être enfermée dans son univers et de manquer d'ouverture, ou encore en raison de la rareté des occasions de contacts avec d'autres individus. L'objectif pour la collectivité pourra être de lutter contre les stéréotypes et de promouvoir la diversité de pensées, de faciliter et encourager les rencontres, stimuler le partage, les échanges, l'entraide...

#### 3.1.1. Pour réduire les préjugés et discriminations

Les stéréotypes et préjugés constituent un barrage qui limite la rencontre et l'échange et peuvent aller jusqu'au rejet ou à l'exclusion. Il s'agit par exemple de la supériorité supposée des garçons sur les filles, des Français sur les étrangers, ou des bien-portants sur les personnes en situation de handicap... Ces préjugés se forment très tôt dans la prime enfance et sont issus de la société des adultes.

Promouvoir l'acceptation de la différence, lutter contre les stéréotypes et la discrimination, mais aussi accueillir la diversité d'opinions comme une richesse sont des points essentiels pour favoriser des liens sociaux, aussi bien dans les écoles qu'après des adultes.

Les **stéréotypes** sont le résultat d'un héritage culturel et sont influencés par notre éducation, les médias, notre environnement... Ils permettent de simplifier la réalité : c'est une manière d'avoir une opinion sur un sujet ou quelqu'un que l'on ne connaît pas. En France, 25 critères de discrimination sont définis. Le préjugé se fonde sur un ou plusieurs stéréotypes et aboutit à un jugement de valeur intégrant une dimension affective (attraction ou répulsion).

Les **25 critères de discrimination** : l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, le patronyme, l'état de santé, la perte d'autonomie, le handicap, les caractères génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race, une religion, le lieu de résidence, les opinions philosophiques, la domiciliation bancaire.

#### • Préconisation 1 Lutter contre les préjugés et les discriminations

Si la Ville de Strasbourg mène une « politique volontariste »<sup>17</sup> avec la création d'une mission et d'une commission « prévention et lutte contre les discriminations », cette politique pourrait être amplifiée, étendue à l'ensemble de l'Eurométropole et codéfinie avec l'ensemble des acteurs (élu, agents, associations, citoyens, ...) pour mutualiser les énergies, les moyens, les compétences... et pour toucher l'ensemble des eurométropolitains.

Il s'agirait également de définir des méthodes à utiliser pour les différentes cibles (écoles, agents, habitants, entreprises...) : il ne suffit pas de diffuser une information, il faut qu'elle soit assimilée et qu'elle puisse idéalement être mesurée en termes de résultats.



Des indicateurs de promotion à la mixité et à la diversité pourraient être mis en place dans les projets d'action des politiques communales (ex : veiller à des campagnes intégrant le genre, le handicap...), intégrer, dans les temps dits de « valorisation » des associations, des critères d'égalité de représentativité au sein de leur bureau, de leur comité directeur...

### 3.1.2. Pour faciliter les opportunités de rencontre

Le voisinage constitue un mode de socialisation important, où les relations peuvent facilement aller jusqu'à l'entraide, en raison de la proximité.

#### L'espace public

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la révolution industrielle a provoqué à la fois une urbanisation accélérée et un exode rural. Dans les villages, tout le monde se connaissait, mais on pouvait aussi se détester ! Pour les personnes qui ont quitté leur village pour aller travailler à la ville, l'anonymat de la grande ville a d'abord été vécu comme une émancipation : vivre comme on l'entend, sans se soucier de l'avis des voisins. Mais cet enthousiasme n'a pas duré longtemps : les métropoles sont devenues des espaces de circulation potentiellement impersonnels.

C'est pourquoi l'enjeu aujourd'hui est de rechercher des compromis, entre l'enfermement dans une communauté de village ou de quartier et l'isolement de ceux qui sont en retrait. Cela passe par un espace public à deux échelles : celle du quartier et celle, plus restreinte et plus subjective, du voisinage.

#### • **Préconisation 2** Multiplier des espaces et opportunités de rencontres sur l'espace public

L'objectif est de développer et valoriser des lieux de « contact », agréables, associés ou non à des activités, qui donnent envie de s'y poser, où il serait plus facile et où l'on prendrait plaisir à aller vers l'autre, à se parler... Il peut s'agir de grands espaces (squares, parcs, jardins, places aménagées...) comme de très petites surfaces ayant un intérêt particulier (devant un commerce, sur la place d'un marché, aux abords d'une école, d'un terrain de jeu pour enfants, jeunes ou adultes...), des lieux où l'on pourrait éventuellement pique-niquer, jouer et se détendre, ou simplement « se poser ».

Dans un premier temps, les lieux existants pourraient être identifiés, selon des critères à établir, comme « lieux d'échanges et de rencontres », pour inciter les habitants à aller vers l'autre. La disposition du mobilier urbain pourra également faciliter les relations. On pourrait inscrire ces espaces dans le PLU et en faire un objectif de développement dans les projets d'urbanisme.

L'identification faite, une étude de son usage (qui, quand...) devrait permettre de proposer aux acteurs en charge de cet espace et aux usagers environnants de s'accorder pour l'utiliser comme vecteur de lien social.

#### • **Préconisation 3** Développer les tiers lieux

Par définition, les tiers lieux (de l'anglais Third-Place ou 3<sup>ème</sup> lieu) font référence aux « environnements sociaux qui viennent après la maison et le travail ». Par extension, nous assimilons ces lieux aux cafés de discussion, cafés-bar qui disparaissent, « Stammtisch » d'autrefois (l'alcool en moins) et plus globalement les lieux d'échanges pour les habitants et/ou les associations... Ils correspondent à un partage de l'espace destiné à la vie sociale de la communauté et se rapportent à des lieux où les individus peuvent se rencontrer, se réunir de façon informelle.

*Exemple de la ville de Bischheim avec la Cour des Boecklin : ce lieu de rencontre intergénérationnel et ouvert abrite une salle de réunion avec visio-projecteur, une bibliothèque, un musée, une salle d'exposition et un jardin extérieur avec bancs.*

L'objectif de cette préconisation serait de créer une synergie de plusieurs activités en un même lieu, à l'exemple de la ville de Bischheim.

Nous encourageons le développement de ces tiers lieux afin de favoriser les rencontres, les échanges, autour d'un café, entre habitants d'un même quartier, d'une commune, voire de plusieurs communes. Ces locaux pourraient également favoriser le décroisement entre les associations.

Cette préconisation s'adresse également aux jeunes. En effet, les attentes des jeunes ont évolué. Avec les réseaux sociaux, l'avènement des jeux en ligne ou des jeux vidéo, le modèle de la MJC faite d'une table, de chaises et d'un flipper est totalement désuet.

*Les jeux sur internet, d'après l'article de la sociologue Sylvie Craipeau (Jeux et Internet : quelques enjeux psychologiques et sociaux), permettent de développer une nouvelle forme culturelle. Celle-ci s'inscrit dans des formes de sociabilité, une relation au corps et à l'autre, à l'intimité, qui se transforment.*

Les jeunes, quand ils sortent de chez eux, sont en demande d'espaces connectés, de salles équipées de PlayStation, de jeux en réseaux... Idéalement, ces salles sont proches d'un skate-park, d'un terrain de sport et toujours sous la surveillance d'un animateur.

Ces lieux pourraient s'implanter au sein de centres socio-culturels, de maisons des jeunes, ou de tout autre lieu comme la Maison des adolescents à Strasbourg.

## Les liens de voisinage

Le voisin s'inscrit au cœur d'une tension entre proximité et distance que n'épargnent pas les conflits potentiels. Mais le voisinage constitue également un mode de socialisation important qui peut être associé à l'échange, la rencontre, le partage... Le fait de se parler ou d'avoir passé un moment convivial ensemble facilitera le contact et le bon équilibre proximité/distance pour une meilleure cohabitation. Ce lien générera un surcroît de confiance, pouvant aller jusqu'à l'entraide.

### • Préconisation 4 Encourager et faciliter la « Fête des voisins »

Facile à organiser, encore faut-il pouvoir disposer d'un lieu, éventuellement de matériels et de la petite étincelle qui lancera la démarche à l'initiative d'un habitant. L'objectif pour la collectivité consisterait à générer cette étincelle en s'appuyant sur des outils de communication, les associations et collectifs locaux, les bailleurs sociaux... La collectivité pourra par la suite aider l'initiateur pour la sécurisation du lieu de l'événement (par exemple : fermeture temporaire d'une voie publique à la circulation). Elle pourrait également proposer une salle ou du matériel (tables, tonnelle, barbecue...), notamment pour les personnes vivant en immeuble. Idéalement, la Fête des voisins se déroule durant toute la période des beaux jours.

Des petits conseils pour animer, garantir un bon état d'esprit et développer les relations pourraient aussi être transmis. La richesse des liens qui pourront être créés autour de tels événements pourra limiter des conflits, des incivilités ou faire émerger des suggestions pour l'amélioration du bien-être dans le quartier.

Un guide ludique, voire humoristique, pourrait être réalisé. Il viserait à sensibiliser sur l'importance des relations entre voisins de proximité, aborderait les limites/risques et les leviers pour cohabiter en toute sérénité et guiderait sur la façon d'organiser une fête des voisins.

## L'intégration des nouveaux habitants

S'installer dans une nouvelle ville ou un nouveau quartier constitue un changement générant souvent une rupture de certains liens sociaux. Mais c'est aussi une opportunité de construire de nouvelles relations.

### • Préconisation 5 « Bien » accueillir les nouveaux habitants

Promouvoir le lien social pour les nouveaux habitants passe par le bon accueil de la collectivité afin qu'ils puissent plus facilement s'intégrer et plus rapidement participer à la vie locale. La collectivité pourra informer et familiariser les arrivants avec leur nouveau lieu de vie, par exemple en présentant la commune (ou le quartier) et l'Eurométropole, les possibilités d'activités, les lieux publics de détente et de sport, les manifestations locales qui se déroulent durant l'année, le tissu associatif, les commerces de proximité, les services publics locaux et les possibilités de réponses aux problématiques de la vie quotidienne...

C'est aussi l'occasion pour présenter les possibilités d'interactions avec les élus locaux, l'organisation de la démocratie participative locale et d'inciter à participer à la dynamique de la ville.

Les méthodes et les outils peuvent être divers : soirée d'accueil, réalisation d'un livret d'accueil eurométropolitain enrichi avec des fiches locales et guidant sur les pages des sites où trouver de l'information...

## Connaitre son lieu de vie

Nous considérons que la connaissance de son quartier ou de sa commune est un atout pour favoriser le lien social. Cela permet de s'identifier comme faisant partie d'une même communauté, point de départ pour créer du lien.

### • **Préconisation 6 Mieux connaître les quartiers et les communes**

L'objectif serait de mieux connaître son quartier (son histoire, ses infrastructures...) pour mieux le raconter et le valoriser. Pour améliorer cette connaissance il est nécessaire avant tout de disposer d'une présentation de son territoire (particularités, chiffres clés etc...).

Dans ce cadre, il nous semble important de pouvoir disposer d'un plan de quartier (ou commune) recensant les points et les lieux essentiels, par exemple les lieux de soin (pharmacie, médecin, laboratoire...), de rencontre (bancs publics, parcs pour enfants...), infrastructures sportives et culturelles, commerces...

Il serait judicieux que ces plans puissent avoir une présentation uniforme au sein de l'Eurométropole et soient disponibles sur l'ensemble de son territoire.

Nous pouvons également citer d'autres actions permettant l'appropriation du quartier ou de la commune :

- proposer sur son site Internet des jeux de découverte,
- organiser des sorties pour mieux connaître le territoire, son histoire et l'espace dans lequel on vit,
- faire des journées « portes ouvertes » en y incluant les grandes entreprises locales,
- créer des « jeux de piste »...

## Les évènements publics locaux

Les évènements festifs génèrent des rencontres et favorisent ainsi le lien social.

### • **Préconisation 7 Créer et favoriser des évènements**

On peut constater de grands écarts dans le nombre d'évènements locaux qui peuvent être organisés à l'échelle d'un quartier ou d'une commune : certains territoires paraissent très dynamiques alors que d'autres semblent plus « endormis ». Un état des lieux permettrait d'identifier les zones peu actives et y favoriser la multiplication des petits évènements et les initiatives citoyennes. De simples pique-niques nécessitent peu de moyens et génèrent des liens entre les participants.

Par ailleurs, les évènements sont généralement limités à une commune ou un quartier. Certains pourraient être étendus ou coorganisés avec les communes / quartiers limitrophes. Des jeux inter quartiers ou intercommunaux autoriseraient des rencontres entre des personnes qui n'ont pas l'occasion de se croiser.

Un premier geste simple pourrait être d'étendre la publicité de certains évènements aux quartiers/communes aux voisins.

Des initiatives intercommunales existent déjà (par exemple, le cortège de carnaval du Bouc Bleu passe par les communes de Bischheim / Schiltigheim / Hœnheim).

## Les structures à vocation sociale (CSC, CCAS...)

Dans le chapitre consacré aux enjeux locaux, nous avons pu constater un grand foisonnement d'activités proposées par les CSC (voir paragraphe 2.2.5). Il y a néanmoins des améliorations qui pourraient être apportées pour éviter le risque d'être perçu comme un service de consommation, d'être dans une routine quotidienne, de devenir une « citadelle » dans le quartier ou la commune, de voir une usure de l'engagement humain et un turn-over des animateurs, de devenir une « technostructure » très institutionnalisée...

### • **Préconisation 8 Créer plus de dynamique et de synergie dans et entre les différentes structures**

Pour cela, comme dans n'importe quelle organisation, la gouvernance et la diversité sont des points clés de la dynamique et de l'innovation. L'émergence de nouveaux projets et le renforcement de l'implication des habitants passent par la multiplication des initiatives collaboratives avec les habitants (à l'opposé de la prestation de service), le fait de donner plus de sens et de développer la fierté de participer.

Dans ce cadre,

- la volonté de faire participer pourrait être inscrite dans la pratique du professionnel,
- les indicateurs pourraient évoluer vers des critères plus qualitatifs que quantitatifs comme la diversité de l'offre, la représentativité des parties prenantes dans la gouvernance, la capacité à embarquer les habitants, le retour des habitants sur la qualité de l'organisation (après avoir donné les clés de compréhension sur les objectifs et le fonctionnement)...

Par ailleurs, pour augmenter la synergie entre les différentes structures (les CSC, les CCAS, les médiathèques, les centres de jeunes...) :

- les projets pourraient être mieux partagés, voire mis en commun,
- un listing des actions et la manière de les mener pourrait être réalisé,
- certaines actions pourraient être mieux coordonnées (cohérence des horaires d'accueil des enfants par exemple),
- des moyens et/ou des actions pourraient être mutualisés,
- dans les communes dépourvues de CSC, les liens entre, par exemple, la médiathèque, les services enfance et jeunesse, le CCAS et les associations locales pourraient être renforcés...

## Les liens intergénérationnels

Les relations intergénérationnelles participent à la qualité de vie, la capacité d'engagement et le sentiment d'appartenance à une communauté pour les seniors isolés et fragilisés. Elles augmentent les émotions positives, l'estime de soi, stimulent leur fonctionnement cognitif, génèrent de la bonne humeur, permettent de rompre l'isolement...

### • Préconisation 9 Développer l'habitat intergénérationnel

Il s'agit de favoriser l'habitat intergénérationnel pour lutter contre l'isolement des aînés ou des familles monoparentales et de produire de l'entraide avec les leviers d'action dont disposent, notamment, l'Eurométropole et les communes. L'habitat intergénérationnel tel que nous l'imaginons pourrait se traduire par :

- un ensemble de logements conçus pour accueillir différentes générations: étudiants, familles, seniors (une charte du résidant pourrait insuffler une entraide entre jeunes et moins jeunes, actifs et inactifs),
- le soutien à l'ajout ou l'adaptation du logement en vue d'accueillir un jeune ou un couple chez un senior, ou encore un aîné auprès d'une famille ayant un grand logement, une famille monoparentale...

Des expériences ont été menées dans le Bas-Rhin, par exemple à travers l'association « 1 foyer, 2 âges ». Mais confrontée à des difficultés, l'association a cessé son activité.

Il nous semble toutefois pertinent d'identifier ou de créer une structure pouvant animer cette démarche et mettre en réseau les différents acteurs en s'appuyant sur les réussites et les écueils d'initiatives similaires ailleurs.

*A Bordeaux, l'association « Vivre Avec » assure un service de cohabitation intergénérationnelle (sélection de candidats, mise en relation, accompagnement de la cohabitation, respect des engagements...).*

*Dans ce type de cohabitation, le jeune ne se substitue pas aux intervenants professionnels à domicile. Il a pour but de rassurer le senior, d'apporter de la présence : il est un remède à la solitude du soir.*

*C'est l'opportunité pour le jeune ou l'étudiant de partager des valeurs humaines, de parler et d'échanger avec une autre génération de disposer d'un environnement serein pour étudier, d'offrir une présence conviviale et rassurante à un senior. Les seniors participant à la cohabitation solidaire restent autonomes : le jeune apporte une petite aide dans les activités de la vie courante : fermer les volets, sortir les poubelles, faire de petites courses à l'occasion...*

*L'association a géré plus de 300 cohabitations depuis sa création en 2005.*

### • Préconisation 10 Créer des activités et du lien durable avec les EHPAD

Les EHPAD<sup>18</sup> sont souvent des univers fermés sur eux-mêmes, des endroits où il y a peu d'activités et d'échanges avec l'extérieur : ils sont généralement uniquement fréquentés par les familles des résidents. Les animations sont occasionnellement organisées avec le milieu scolaire ou le milieu associatif local, mais elles relèvent souvent d'opérations très ponctuelles.

<sup>18</sup> - EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

L'objectif de la préconisation serait de mutualiser ces lieux avec d'autres activités répondant à des besoins du milieu associatif, de la collectivité... et de créer des interactions durables avec les milieux associatifs et scolaires. Voici quelques exemples :

- adapter des espaces conviviaux dans les EHPAD afin de les mettre à disposition d'associations pour leur activité,
- y organiser des expositions temporaires ouvertes au public,
- créer des liens durables et des manifestations récurrentes entre les élèves des écoles et les EHPAD (à travers des rencontres régulières),
- accueillir des activités sur les espaces verts des EHPAD (ils en sont généralement bien pourvus),
- le restaurant de l'EHPAD pourrait être accessible également aux aînés habitant le quartier, aux étudiants, au personnel des collectivités ou entreprises...

Quelques propositions peuvent nécessiter des aménagements de locaux, elles sont donc à intégrer très en amont des réflexions de travaux, d'agrandissement ou de construction.

### 3.1.3. Pour encourager le milieu associatif

Les associations locales ou les collectifs, auxquels les personnes adhèrent de façon volontaire, participent fortement à la création de lien social à partir du moment où ceux-ci proposent de vivre quelque chose ensemble. La collectivité aura donc à cœur, pour favoriser le lien social, d'avoir sur son territoire une vie associative riche et de qualité, génératrice d'un lien social fort.

*Une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, sans objectifs lucratif ou commercial. Leur typologie est très variée (association culturelle, sportive, humanitaire, d'assistance et de bienfaisance, de défense de l'environnement ou du patrimoine...).*  
*L'association « déclarée » a des statuts déposés et publiés en préfecture, ce qui lui confère une personnalité juridique.*  
*L'association de fait ou « non déclarée » (ou encore un collectif) ne bénéficie pas de la capacité juridique de la personne morale. Elle peut malgré tout être très active.*

#### • **Préconisation 11** Avoir une vision eurométropolitaine du tissu associatif et des collectifs locaux de les renforcer

Soutenir le milieu associatif paraît une évidence dès lors qu'il contribue à générer du lien social et du bien-être. Le soutien peut être financier, matériel ou logistique (prêt de locaux par exemple). De façon générale, chacune des 33 communes soutient « ses » associations et promeut une certaine visibilité du tissu associatif local (à travers par exemple le site internet, le bulletin communal...).

Or, le rayonnement des associations est très souvent bien plus large que la commune et les habitants qui adhèrent ou souhaitent adhérer à une association ne tiennent pas compte des « frontières » communales. Il nous paraît donc important d'avoir une visibilité et un soutien, un accompagnement du tissu associatif au niveau du territoire de vie qu'est l'Eurométropole.

- Il s'agirait dans un premier temps de recenser l'ensemble des associations et collectifs identifiés et structurés, de mieux les connaître (activité, origine communale des membres...) et de tenir à jour ces informations.
- La présentation de l'ensemble des associations par thématique via une plateforme internet métropolitaine faciliterait la recherche d'activités par les habitants et la mise en relation avec ces associations.
- Une vision plus large du tissu associatif permettrait d'imaginer une mutualisation de locaux, d'équipements, de services, d'emplois..., une meilleure répartition géographique des activités proposées ou encore une plus grande transparence sur les soutiens financiers et matériels.
- La mise en relation des associations pourrait être amplifiée afin qu'elles partagent leurs difficultés et bonnes pratiques. Cela éviterait également le renfermement d'associations sur elles-mêmes, permettrait de créer des synergies entre elles (comme pour l'organisation d'événements festifs).
- Des services pourraient être proposés afin de les rendre plus performantes.

Par ailleurs, les collectifs citoyens (ou associations non déclarées) pourraient être mieux reconnus : ils créent des liens forts en rassemblant des personnes ayant les mêmes opinions ou valeurs, sans adhésion formalisée. Ils peuvent être très actifs et agir pour l'intérêt général. La collectivité pourrait leur faciliter l'accès à des locaux ou encore apporter un soutien logistique en fonction de critères à co-définir.

Enfin, les communes mais également l'Eurométropole pourraient également renforcer la création de nouvelles structures, faciliter la mise en place de petites initiatives individuelles et collectives qui créent du lien.

• **Préconisation 12** Sensibiliser le milieu associatif à l'importance du lien social et à le renforcer dans leurs activités

Comme dans n'importe quelle organisation, ce sont les membres qui sont au cœur de la réussite de l'activité. Il en est de même pour le milieu associatif : l'activité est une chose, la manière de la mener est tout aussi importante.

La bonne entente entre les membres, les liens qui peuvent s'y créer, le plaisir de se retrouver et de vivre quelque chose ensemble, mais aussi la possibilité de participer au fonctionnement de l'organisation, de donner un sentiment d'utilité et de reconnaissance, le mode de gouvernance participatif adopté... seront des facteurs de réussite et de pérennité, quelle que soit l'activité.

Il s'agit donc pour l'association de prendre conscience qu'elle peut être génératrice de lien social fort et que ce lien est essentiel pour son bon fonctionnement. Ces liens contribuent non seulement à ce que les membres ne soient pas simplement consommateurs d'un service proposé par quelques bénévoles qui pourraient s'épuiser, mais encore à générer une véritable dynamique entre les membres et l'association. Les associations devraient aussi tisser des liens avec les autres associations, des structures publiques ou privées, la collectivité... et renforcer les partenariats.

La réalisation d'un guide du lien social pour les associations (peut-être par type d'association : sportive, culturelle...) pourrait participer à cette prise de conscience et le renforcer. Il expliquerait en quoi l'association crée du lien social, les enjeux pour le bon fonctionnement de l'organisation, les leviers pour créer l'implication des membres (comme la gouvernance participative, la capacité à valoriser les personnes engagées et à donner du sens à cet engagement)...

Si l'association touche des subventions ou des aides matérielles de la collectivité, ces dernières pourraient aussi être conditionnées à leurs capacités à créer du lien social, à faire participer, à mobiliser des membres (par exemple pour des manifestations locales...).

### 3.1.4. Pour s'engager plus fortement dans le partage, l'entraide et la solidarité

#### La solidarité et le bénévolat

Aider les autres et se sentir utiles sont les principales motivations des bénévoles selon « Recherches & Solidarités - La France bénévole 2018<sup>19</sup> ». Ces sentiments sont en étroite relation avec la notion de lien social et le besoin de compter pour les autres. Toute la difficulté est de faciliter et mettre en relation les citoyens, bénévoles potentiels, désireux de s'investir en donnant de leur temps, avec les attentes des associations.

• **Préconisation 13** Faciliter le bénévolat et encourager l'esprit de solidarité

Faciliter et développer le bénévolat pourraient se concrétiser par :

- L'intégration, dans une plateforme des associations (voir préconisation 11), des besoins des associations afin de les faire correspondre aux attentes des citoyens,
- l'organisation du « mois du bénévolat » afin que des citoyens puissent tester, sans engagement, et durant une période définie une expérience de bénévolat dans une association ou un collectif...

Dans ce cadre, l'Eurométropole pourrait s'inspirer de l'opération « Tous Unis Tous Solidaires » de la Métropole de Lyon.

Par ailleurs, la solidarité procure un sentiment d'unité et de responsabilité commune. Elle conduit l'être humain à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres. Dans ce cadre, les « associations de solidarité » du territoire pourraient être rendues plus visibles, leurs actions plus valorisées. Les communes ou l'Eurométropole pourraient multiplier les événements pour récolter des fonds, ou affecter une partie de la recette d'événements existants à une association œuvrant dans une action solidaire...

## L'économie du partage de proximité

### • **Préconisation 14** Développer le partage de proximité et les services entre habitants

L'économie du partage crée du lien social et constitue la motivation principale de la consommation collaborative (voir paragraphe 2.1.1.). Des démarches existent déjà un peu partout, parfois initiées par des communes. Nous préconisons de la développer : les communes et/ou l'Eurométropole pourraient renforcer, accompagner ou encourager les associations et collectifs locaux à mettre en œuvre de telles démarches et à en assurer la pérennité.

Il peut s'agir de :

- troc, par exemple de plants et graines,
- jardins et récoltes partagés,
- d'échanges de petits coups de mains ou de savoirs (tels les SEL - Système d'Echanges Locaux comme l'Accorderie),
- partage de véhicule,
- kiosques de partage de livres ou d'objets... sur l'espace public,
- services entre habitants (par exemple, l'entraide sur le chemin de l'école tels que le pédibus ou le vélo-bus,
- d'achats groupés de produits de qualité,
- « Repair Cafés »,
- d'« incroyables comestibles »...

*Un « Repair Café » est un lieu ouvert à tous où il est possible de faire toutes sortes de réparations possibles et imaginables (électro-ménager, jouet, appareils électroniques...). Ces réparations sont réalisées par des bénévoles ayant des compétences dans différents domaines.*

*Les « Incroyables Comestibles » sont des initiatives citoyennes individuelles ou groupées visant à renouer un lien avec la nature, à recréer du lien avec les habitants. Elles visent à faire évoluer les mentalités par un partage gratuit de légumes ou fruits. Les habitants cultivent devant chez eux ou dans la rue et mettent une affichette « nourriture à partager ».*

## 3.2. Pour réanimer le lien de citoyenneté

Le chapitre sur les enjeux met en avant l'évolution de la notion de citoyenneté et une volonté, pour les citoyens, de peser plus sur les projets et les décisions par un renforcement de la démocratie participative (voir paragraphe 2.1.2.). Les conséquences d'un déficit de ce lien de citoyenneté peuvent s'exprimer par une méfiance, voire un rejet de la classe politique avec une participation aux élections réduite, la montée du « populisme » et des incivilités exprimant une défiance à l'ordre public, dégradant le bien-être de chaque individu. Nous l'interprétons comme l'expression forte d'un manque de reconnaissance du lien de citoyenneté. Les préconisations qui suivent proposent des pistes pour renforcer ce lien.

### 3.2.1. Pour encourager la citoyenneté et faire reculer les incivilités

#### L'expression aux élections

Le vote est l'outil principal réglementaire qui exprime la confiance dans le lien de citoyenneté. D'une certaine manière, la participation aux échéances électorales est un indicateur qui permet de mesurer le lien de citoyenneté, l'intérêt des habitants pour la vie citoyenne et la connexion des habitants à la collectivité et à la nation.

### • **Préconisation 15** Inciter les citoyens à voter lors des différentes élections

L'expérience du Challenge citoyen, à l'initiative de quelques animateurs du CSC du Neuhof (voir encadré ci-dessous), démontre qu'il est possible de renforcer, même dans les QPV, la sensibilité des habitants à la citoyenneté. Cette démarche tranche avec le fatalisme et le sentiment de l'inutilité de s'exprimer. L'action permet de prendre conscience de l'importance du droit de vote, de recréer un sentiment d'appartenance, de fierté et de fidélité à l'égard de la démocratie.

L'impact d'un tel projet va bien au-delà d'une simple augmentation du nombre de votants : il recrée du lien avec la « nation », dynamise le lien social dans les quartiers et invite à s'engager dans d'autres actions citoyennes.

L'objectif de la préconisation est de faire émerger une dynamique autour du vote, de soutenir la démarche du Challenge citoyen, d'encourager les autres CSC à y adhérer, de multiplier ce type d'initiatives à travers n'importe quelle structure d'animation locale (association, médiathèque...).

### **Le Challenge citoyen...**

Le 6 décembre 2015 se déroule le premier tour des élections régionales. La participation dans le QPV du Neuhof ne dépasse pas les 20%. Le CSC entame alors des discussions avec les jeunes afin de faire prendre conscience de la faiblesse de cette participation. Les jeunes décident de réaliser une vidéo et de la poster sur la page Facebook du CSC. L'information est reprise par les médias faisant un véritable buzz. Au second tour, la participation s'est améliorée de plus de 10% dans le QPV. Puis la question s'est posée : comment continuer sur cette dynamique ? C'est ainsi que le Challenge citoyen prend forme avec un projet qui va se déployer dans toute la France. Les QPV sont mis en compétition sur 3 sujets :

- l'augmentation la plus importante du nombre d'inscrits sur les listes électorales,
- le plus fort taux de participation,
- le QPV ayant mené les actions de sensibilisation les plus originales.

L'impact médiatique valorise également ces quartiers et donne ainsi une autre image bien plus positive que celle qui leur « colle généralement à la peau ».

### • **Préconisation 16** Promouvoir l'expression des résidents étrangers

Les résidents étrangers n'ont pas le droit de voter (hormis les ressortissants de l'Union européenne pour les élections municipales et européennes). Ils font pourtant partie de l'écosystème local, ils participent à la vie économique, sociale et culturelle de la métropole et leur attachement à la commune peut être fort. Pour lutter contre cette inégalité, la Ville de Strasbourg a créé un Conseil des résidents étrangers (CRE). Ils peuvent ainsi « donner leur avis, enrichir le débat public, travailler à la reconnaissance de la diversité culturelle ».

Avec un tel Conseil, leur voix peut compter. Il serait donc intéressant de multiplier ce type d'initiative dans d'autres communes de l'Eurométropole et/ou de créer un Conseil eurométropolitain des résidents étrangers.

## **Actions citoyennes**

La citoyenneté ne doit pas se limiter à voter ou à respecter des règles du vivre ensemble. Développer la citoyenneté, c'est développer le souci de la cité, entendue comme le bien commun de ses habitants. Il s'agit d'encourager les habitants à se mobiliser de façon volontaire, de permettre une prise de conscience de chacun de son rôle de citoyen, en tant qu'acteur et ainsi de retisser des liens entre habitants et commune (élus et agents de la collectivité).

### • **Préconisation 17** Organiser des journées citoyennes

L'objectif d'une journée citoyenne est de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage, de mettre en synergie tous les acteurs du territoire (population, associations, entreprises, services de la collectivité) pour réaliser des chantiers d'intérêt collectif (amélioration de la propreté d'un secteur, embellissement d'un espace, rénovation d'équipement, contribution à un projet associatif...). Le principe de la démarche consiste à créer les conditions de leur coopération, de la construction à la finalisation du projet pour une véritable appropriation, tout en favorisant la convivialité. Les communes devraient également capitaliser sur cette journée en valorisant les réalisations des bénévoles et en garantissant une continuité de la journée dans le temps. Cet évènement crée également du lien en favorisant les échanges entre les habitants, toutes générations confondues.

### • **Préconisation 18** Encourager les initiatives citoyennes

Les initiatives citoyennes peuvent prendre des formes extrêmement variées et peuvent concerner des secteurs d'intervention très divers : consommation responsable, économie circulaire, énergies renouvelables, santé-environnement, action sociale... Elles peuvent être faciles à mettre en œuvre et individuelles ou encore nécessiter un travail collectif de plus longue haleine. L'objectif de la préconisation est d'inciter et d'encourager le citoyen (sans oublier les jeunes) à devenir acteur pour la société et son territoire. On pourra par exemple :

- recenser et établir une liste thématique d'actions et d'exemples qui peuvent être réalisés facilement par des habitants,
- mettre en lumière les initiatives réalisées, l'action citoyenne du mois... ,
- organiser un prix de l'action citoyenne la plus innovante, la plus impactante... ,
- proposer des sujets et des moments de rencontre pour que des habitants d'un même quartier imaginent ensemble un projet... .



## Incivilités

Comme développé en première partie de ce document (voir paragraphe 2.1.1), les incivilités couvrent un spectre très large de comportements qui peuvent aller du papier jeté par terre au vandalisme ou encore du manque de respect aux attitudes menaçantes. Elles ont un coût financier important, qui correspond à autant de moyens qui ne pourront être investis ailleurs. Qui plus est, incivilités et lien social sont intimement liés : les incivilités impactent très négativement le lien social, alors même que la perte de lien social constitue un facteur de développement des incivilités.

### • Préconisation 19 Inciter les citoyens au respect

Pour lutter contre les incivilités et inciter les citoyens au respect, de nombreuses formes d'actions sont envisageables, prévention, information et éducation, mais aussi sanction et réparation. Outre les actions déjà mises en place à l'échelon de l'Eurométropole (Charte de la vie nocturne, affichages), une politique globale (et inscrite dans la durée) de prévention et de lutte des incivilités devrait être développée, politique qui pourrait prendre différentes formes. Il serait ainsi envisageable par exemple :

- de mettre en place, comme la Ville de Mulhouse en a fait le choix, des agents de la tranquillité publique. Ces agents formés à la médiation, mais également habilités à la verbalisation veillent à faire respecter l'espace public, à lutter contre les incivilités du quotidien : nuisances sonores, regroupements extérieurs, conflits de voisinage, bonne tenue des parcs publics... ;
- de développer la technique du « nudge » pour lutter contre les incivilités, les discriminations ;
- d'utiliser l'art urbain ou d'autres formes d'expression artistique pour véhiculer des messages de vivre ensemble, de respect de l'autre et de l'espace public ;
- de faire connaître le coût financier des incivilités et faire savoir quelles actions, quels investissements publics auraient pu être engagés avec cet argent.

*Un « nudge », littéralement un « coup de coude » ou « coup de pouce », est un message qui incite les individus à adopter un bon comportement pour eux-mêmes comme pour l'intérêt général. Il est une voie d'information « douce » c'est-à-dire non contraignante et inconsciente pour changer des comportements bien installés. Il permet d'orienter les comportements tout en laissant l'individu libre d'agir de façon opposée à celle proposée par ses habitudes ou son environnement. C'est une forme de manipulation bienveillante.*

A noter l'expérience récente de la ville de Bischheim qui a organisé un forum de rencontres citoyennes autour de la thématique de la qualité de vie, orienté sur les questions de sécurité (rodéos motorisés, caméra de vidéosurveillance, sentiment d'insécurité) et des incivilités (propreté, nettoyage de l'espace public, signalement...). Le forum a débouché sur la mise en place d'un groupe d'habitants, s'engageant à trouver des solutions concrètes : 5 réunions sont programmées pour l'année 2019.

### 3.2.2. Pour plus de transparence

Promouvoir la notion de confiance dans le lien de participation citoyenne passe par une communication efficace et transparente des décideurs (les élus) vers le public. C'est un préalable à l'adhésion et l'investissement des citoyens dans la vie publique. Le terme « transparence » qualifie une pratique guidée par la sincérité et l'accessibilité. La sincérité exprime ici la justesse et « l'honnêteté » de l'information, le fait que l'information soit complète et corresponde à la réalité.

C'est l'une des principales exigences des citoyens à l'égard des responsables politiques : si l'information est partiellement fautive ou biaisée, le lien de confiance peut facilement se rompre et générer méfiance et rejet.

L'accessibilité de l'information couvre plusieurs notions :

- la mise à disposition de l'information. Il s'agit d'aller bien au-delà des obligations réglementaires sur la transparence des données publiques en affichant un souci permanent de rendre compte d'une activité (des services, du conseil municipal, des commissions municipales...), d'un projet ou d'une décision (et leurs motivations), sans préjuger de l'intérêt ou du désintérêt du public. La mise en valeur des actions exemplaires de la collectivité incite également les citoyens à changer leurs habitudes et comportements ;
- la facilité pour trouver une information, ce qui implique une diversité des outils de communication utilisés (site internet, affichage, nouvelles applications numériques...) et un bon « classement » de ces informations (notamment pour un site internet) ;
- la compréhension du message par une vulgarisation (au sens positif du mot) qui simplifie sans le déformer et rend les informations accessibles, en considérant la diversité des publics cibles. Les informations doivent

également être claires et lisibles (pouvant être lues sans fatigue, sans ennui). Par ailleurs, il faut également faire confiance au citoyen et ne pas sous-estimer sa capacité de compréhension qui tendrait à occulter la complexité d'un sujet. C'est un exercice difficile pour les élus et pour les techniciens : l'information doit être complète, tout en étant compréhensible par les non-spécialistes ;

- la « convivialité » du message, pour donner envie de lire, de s'informer.

L'efficacité de la communication s'apprécie à partir de son impact et de ses résultats : l'information a-t-elle atteint la cible, a-t-elle été comprise ?

C'est également une condition préalable à toute participation : les habitants ne peuvent pas débattre sérieusement d'un projet sans une bonne information. L'information doit donc aussi venir « au bon moment », mais il est très difficile à définir. On peut reprocher aux élus d'informer trop tard, quand tout ou presque est déjà défini. Mais, à l'inverse, si le débat est organisé très en amont, on peut également reprocher de présenter un projet très vague, sur lequel il est impossible de discuter.

## Communication descendante

### • **Préconisation 20** Réaliser des comptes-rendus synthétiques et accessibles des débats municipaux et métropolitains

Les comptes rendus ou procès-verbaux des conseils municipaux et métropolitains sont des documents réglementaires difficilement compréhensibles pour le grand public, sans hiérarchisation de l'importance de l'information (et « pénibles » à lire). Un objectif pourrait être de réaliser en parallèle un compte-rendu synthétique avec les informations « importantes » et des explications intelligibles.

### • **Préconisation 21** Instaurer une culture de la communication transparente

Cela signifie que dans chaque projet, démarche et/ou décision, la question de la communication au public soit intégrée dans la démarche. Les élus et les agents de la collectivité devraient pouvoir se référer à une procédure listant les questions à se poser pour une bonne communication :

- partager le contexte, les enjeux ;
- répondre aux questions : qui, quoi, où, comment, combien, pourquoi ?
- expliquer la manière dont les choix ont été réalisés : consultation, participation des citoyens, co-construction, codécision ?
- associer des indicateurs à un projet, pour vérifier que l'objectif a été atteint.

Quelques pistes pour une communication plus efficiente, transparente et pertinente qui ont retenu notre attention :

- mettre en place des panneaux d'affichage à proximité des principaux lieux d'échanges et voies piétonnes. L'affichage communal est un bon moyen d'apporter l'information sur le terrain. Il se limite souvent dans les petites communes aux « sucettes Decaux », destinées à un usage publicitaire et placées à proximité des voies les plus fréquentées. Un état des lieux dans chaque commune et quartier devrait permettre d'identifier des emplacements plus pertinents (devant les écoles, commerces, arrêts de bus et de tram, marchés...);
- inciter les communes à aller d'un site « vitrine » informatif à un site dynamique d'actualité, coopératif et interactif à travers les nouveaux outils numériques ;
- informer en ligne, c'est réduire les déplacements, optimiser l'accueil du public dans les bâtiments communaux, répondre rapidement aux administrés, gérer informatiquement des inscriptions, payer des services... ce qui permet de libérer du temps et des ressources pour la collectivité et le public. Les nouveaux outils numériques actuels permettent, entre autres, de communiquer autrement et de toucher un public plus large (alerte infos, newsletter, réseaux sociaux...). Il faut toutefois rester attentif à ne pas exclure des personnes n'ayant pas l'accès et/ou la maîtrise des outils numériques ;
- faire évoluer la réalisation des bulletins communaux vers une co-construction : le bulletin municipal est l'outil de communication par excellence d'une commune, dans la mesure où il touche tous les foyers. D'une manière générale, ces bulletins sont écrits par l'équipe municipale et leurs services. Il peut y avoir une tendance à « l'autopromotion » de l'équipe municipale. Ne pourrait-il pas être coconstruit avec une équipe pluridisciplinaire comprenant des habitants, des associations...?

○ mettre en place des indicateurs sur les outils de communication. La communication a un coût pour la collectivité. On pourra alors s'interroger sur le taux de lecture des différents outils, mais aussi sur les attentes des citoyens quant à la pertinence des informations qui sont portées et le ressenti de transparence et d'honnêteté. L'objectif est donc de mieux connaître l'efficacité des outils de communication afin de les améliorer, d'innover et tester, de rejeter ceux qui ont un rapport coût/impact très faible, sans exclure la partie de la population non « informatisée ».

#### • **Préconisation 22** Garantir l'accès et la transparence des données relatives à la collectivité

Nous constatons que les données publiques sont généralement rendues publiques sous un format juridique et réglementaire. Ces données et documents administratifs devraient être plus facilement accessibles et compréhensibles. On pourra rassembler toutes ces informations sur une plateforme ludique, qui permettrait d'accéder aisément à ces informations. Il peut s'agir de données liées aux aspects financiers (achats, rémunération des élus, budget de fonctionnement détaillé, subvention aux associations...), environnementaux (énergie, eau déchets, déplacements...), sociaux, au fonctionnement, aux indicateurs et objectifs de chaque service. C'est également le cas pour toutes les études commanditées par la collectivité.

*La loi 78-753 du 17 juillet 1978 sur la transparence des données publiques fixe « le droit de toute personne à l'information (...) en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs ».*

### Communication ascendante

Pour contribuer à la démocratie participative et améliorer la notion de confiance dans le lien de citoyenneté, la communication ne peut se limiter à de l'information descendante. La collectivité doit également pouvoir entendre les demandes, les attentes et les propositions des citoyens (tout comme celles des associations ou des entreprises). La communication doit permettre et encourager l'expression des habitants vers les décideurs, du bas vers le haut.

#### • **Préconisation 23** Structurer les possibilités pour le public d'interpeller la collectivité

Les habitants ont la possibilité à tout moment d'interpeller les services de la commune ou les élus pour signaler une nuisance, un désagrément ou suggérer des propositions d'amélioration... Encore faut-il à minima prendre acte de la demande, la traiter et apporter une réponse à chacune, de façon équitable. L'objectif est de définir un cadre et des outils communs qui permettent au public de solliciter la collectivité (à l'échelle de l'Eurométropole et de chaque commune).

- Proposer une diversité de moyens de communication (mail, courrier, téléphone, contact direct avec un agent ou un élu...) et en faire la publicité.
- Proposer un outil unique pour les agents afin de centraliser les « interpellations », les diffuser aux services et élus concernés et ainsi pouvoir les traiter de façon équitable (les questions ne relevant pas de la compétence de la commune ou de l'Eurométropole par exemple les problèmes de voisinage pouvant être notés et réorientés vers un conciliateur de litige, une permanence d'avocat...).
- Garantir une réponse dans un bref délai et informer le demandeur du suivi du traitement de sa demande.
- Inciter les habitants à faire des suggestions pour améliorer la qualité de vie.

Par ailleurs, le principe de la pétition citoyenne adoptée par la Ville de Strasbourg pourrait être adopté dans les autres communes.

### 3.2.3. Pour clarifier les modes de participation : consultation, concertation, co-construction...

La participation des habitants occupe une position significative dans la rhétorique des programmes de développement urbain. Dans les faits, on constate qu'il peut y avoir un écart entre l'objectif et la réalité .

Comme cela a déjà été évoqué à partir de l'exemple allemand (paragraphe 2.3.), la démocratie participative ne se limite pas à donner un avis dans le débat public. Elle consiste aussi à faire participer activement la population à l'avenir des villes et de la métropole.

L'envie de participer repose à la fois sur une relation de confiance avec les élus et sur la volonté claire et affichée des élus de donner aux citoyens une place dans la gestion de la cité. Les habitants doivent avoir des retours sur leurs suggestions, indiquant bien qu'elles ont pu éclairer les décideurs et qu'elles permettent de créer ou d'enrichir des projets, ou encore d'améliorer des services.

C'est une attente forte des habitants qui procure un sentiment de « pouvoir rendu aux citoyens », d'être utiles à la société et nourrit ainsi le lien de citoyenneté.

Nous formulons ici quelques préconisations non exhaustives pour développer la participation des habitants et les possibilités d'être acteur du débat public et de l'avenir du quartier, de la commune/ville, de l'Eurométropole.

## Vocabulaire

En France, le mot « participation citoyenne » peut s'exprimer de plusieurs manières (information, consultation, concertation, co-construction...). De l'autre côté du Rhin, nos voisins allemands disposent d'un vocabulaire bien plus riche pour décrire les différentes formes de participation et permet d'exprimer des réalités différentes (Annexe 5).

### • Préconisation 24 Définir des mots exprimant les différentes formes de la démocratie participative

Il nous paraît important de bien définir et partager avec tous les décideurs et les habitants, le vocabulaire utilisé pour exprimer les différentes formes de démocratie participative afin de les employer de façon appropriée. De plus, il est nécessaire de hiérarchiser ce vocabulaire selon l'intensité des différentes formes de participation.

- Comme évoqué plus haut, la condition préalable à toute participation est l'information : elle doit être « transparente » (voir paragraphe 4.2.2.) et tomber au bon moment.
- Un premier échelon de la participation est la consultation. Elle permet de solliciter des avis, d'éclairer des choix. Elle permet aussi aux habitants de réagir en amont à des questions posées.
- L'échelon suivant pourrait être la concertation. L'objectif est de débattre et de s'entendre sur un sujet, un projet commun ou de préparer une décision avec toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou même divergents (à ne pas confondre avec la négociation qui vise plutôt à discuter d'un arrangement afin de parvenir à un accord).
- La co-construction est peut-être un échelon qui va encore plus loin. Elle exprime l'implication forte d'une pluralité d'acteurs dans la production d'une politique, l'élaboration (et éventuellement la mise en œuvre) d'un projet ou d'une action dès la phase de conception. Dans une certaine mesure, elle correspond à un idéal participatif : ce n'est plus le projet d'élus, mais celui d'un ensemble d'acteurs. Elle repose en effet sur trois formes de légitimité : celle des élus, des techniciens (pour leur expertise technique) et les habitants (pour leur expertise d'usage) qui sont les premiers concernés.

Voir également à ce sujet le manifeste du CESER et des Conseils de développement du Grand Est ( novembre 2017 ).

## La consultation et la concertation

Il existe une grande diversité de moyens pour impliquer les citoyens et les sujets sont multiples. La participation des citoyens et la manière de les faire participer devraient faire l'objet d'une attention particulière et permanente de la part des élus car les citoyens sont les experts du lieu où ils vivent.

Consulter pour recueillir des avis est un premier pas, concerter et faire participer plus activement est une étape supplémentaire à inscrire dans les habitudes. Cela nécessite de gérer la contradiction et d'être en mesure d'animer...

*• L'enquête publique est aujourd'hui obligatoire pour tout ce qui est « susceptible d'affecter l'environnement ». Placée sous le contrôle d'un commissaire enquêteur, l'objectif est d'informer le public sur le projet proposé et de recueillir des observations.*

*• Il en est de même avec le code de l'urbanisme concernant des projets tels que le schéma de cohérence territoriale, le plan d'urbanisme, la création de zones d'aménagement concerté, les projets de renouvellement urbain, les projets d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie.*

Juridiquement, la consultation est obligatoire pour les projets « d'une certaine importance », toutefois les élus sont libres de suivre ou non les avis exprimés et le choix des modalités de la concertation.

### • Préconisation 25 Systématiser la consultation dans toutes les actions de la collectivité

Quel que soit un projet, un choix à réaliser... la consultation des parties prenantes impactées ou intéressées pourrait être systématisée, que ce soit à l'échelle d'un quartier, d'une commune, d'un petit groupement de communes ou de l'ensemble de l'Eurométropole.

Chacun aura le loisir d'y participer ou non, mais c'est un premier pas pour considérer et impliquer le citoyen dans la vie publique. Quelques recommandations concernant la manière de faire :

- partager de façon « transparente » tous les éléments du projet ;
- respecter les principes de bonne pratique de l'enquête ;

- utiliser des plateformes citoyennes qui peuvent gérer des consultations massives et de façon rapide ;
- utiliser une diversité d'outils (les nouveaux outils numériques permettent de toucher un grand nombre de personnes et de participer facilement, il faut alors s'assurer de ne pas exclure en proposant d'autres outils plus traditionnels...);
- expérimenter de nouvelles modalités de consultation ;
- s'attacher à la diversité des participants et la prendre en compte dans la décision ;
- réaliser une publicité pertinente pour en assurer la participation...

Toutefois, un point de vigilance est nécessaire : il est important que les citoyens s'approprient les tenants et aboutissants du sujet de la consultation via une communication « transparente » (points positifs et négatifs) avant de pouvoir donner un avis. Dans certaines situations, un e-learning préalable imposé pourrait être testé avant de donner accès à la consultation.

Par ailleurs, la collectivité propose de nombreux services aux habitants. La consultation périodique sur la satisfaction des intéressés (par une enquête par exemple) permettrait de s'assurer de la continuité de la qualité, d'identifier de nouveaux besoins, d'améliorer le service... Le principe de l'enquête miroir pourrait également être adopté (l'enquête miroir permet d'évaluer en interne, par les agents, la satisfaction des usagers du service. L'agent doit répondre au même questionnaire en se mettant à leur place).

Enfin, en rendant la consultation quasi systématique, on contribue à faire prendre conscience que l'avis du citoyen compte et peut l'encourager à aller plus loin dans son engagement citoyen.

#### • **Préconisation 26** Privilégier la concertation et la co-construction des politiques et des grands projets

Comme définies dans la préconisation 24, la concertation et la co-construction vont beaucoup plus loin que le recueil d'avis individuels. Elles privilégient l'échange, reposent sur le dialogue entre toutes les parties prenantes et aboutissent à une vision collective (acceptable par la grande majorité), unique et partagée. Le résultat est généralement très riche et le sentiment de participation des citoyens bien plus important que la simple réponse à une question.

Dans ce type de participation, il s'agit bien évidemment d'être attentif à l'exhaustivité de la présence et de la représentativité, de la diversité des parties prenantes et de la qualité de l'animation afin que tous les participants puissent s'exprimer. La décision finale qui ne répond pas toujours aux attentes des uns et des autres (nécessité de faire des choix) devrait être argumentée afin d'éviter toute frustration ou incompréhension de la décision prise (transparence sur les choix faits).

### **Le développement de la démocratie participative**

La démocratie participative, dans une définition simple, correspond à l'ensemble des démarches et procédures qui visent à associer les citoyens « ordinaires » à la vie politique. Elle comprend notamment les dispositifs imposés par la loi (conseil de quartier, conseil citoyen, conseil de développement) et les initiatives plus informelles. C'est un état d'esprit pour les élus, un processus d'implication directe et d'intéressement des citoyens à la chose publique, qui génère une « dynamique » dans la commune, l'émergence d'initiatives et d'innovations, quel que soit le domaine.

Il s'agit également de tisser (ou retisser) des liens entre habitants et élus par des rencontres régulières et d'élargir les opportunités pour les habitants de s'exprimer sous diverses formes.

#### • **Préconisation 27** Généraliser les dispositifs de démocratie participative dans les communes

Un certain nombre de dispositifs sont en place dans quelques communes de l'Eurométropole (voir paragraphe 3.2.5). L'objectif de la préconisation est de généraliser des dispositifs de démocratie participative structurés dans l'ensemble des communes de l'Eurométropole. Un état des lieux pourrait être réalisé afin d'avoir une vision exhaustive des initiatives pour relever les facteurs de succès et les écueils. Ces dispositifs peuvent prendre diverses formes : « ateliers citoyens » sur toutes les thématiques pour construire les politiques, intégration des habitants dans les commissions thématiques municipales, organisation de rencontres citoyennes ponctuelles sur un projet ou une thématique précise... Enfin des « Sommets citoyens » à l'image de celui organisé par la Ville de Strasbourg pourraient être envisagés dans chaque commune ou par territoire.

On pourrait également imaginer que les citoyens co-construisent une charte/engagement du rôle de l' élu en matière de démocratie participative.

#### • **Préconisation 28 Mettre en place des budgets participatifs citoyens**

L'idée centrale est que les habitants puissent disposer d'un budget qui leur permette de décider eux-mêmes de la réalisation de projets d'intérêt commun à l'échelle de leur quartier, de leur commune et de l'Eurométropole.

Un budget participatif peut être un véritable outil d'expression et de partage de décisions. C'est une forme de nouvelle offre politique qui assume un exercice du pouvoir partagé entre élus et citoyens et un des moyens de pallier les carences de la démocratie représentative en plaçant les citoyens au cœur de l'élaboration de projets (d'une certaine manière, les élus rétrocèdent une partie de leur souveraineté).

Le budget participatif peut prendre des formes très différentes, selon le contexte local. Dans tous les cas, les modalités précises sont à co-définir par les participants et les organisateurs. On pourra également y intégrer des jeunes mineurs.

Dans le cadre du Sommet citoyen de la Ville de Strasbourg, un budget participatif de 1 million d'euros a vu le jour (soit 1% du budget d'investissement).

On pourra aller beaucoup plus loin en intégrant des habitants dans la façon dont les dépenses publiques sont réparties pour financer les services publics ainsi que les recettes provenant de diverses sources et d'inclure ainsi la société dans le processus de définition des choix budgétaires. Ce type de dispositif permet d'éduquer aux contraintes et choix auxquels toute collectivité doit faire face.

#### • **Préconisation 29 Renforcer la participation des jeunes**

La plupart des instances de démocratie participative sont conçues par et pour des adultes. Les jeunes ne sont généralement pas sollicités par les élus et n'ont pas la possibilité d'être force de proposition sur des sujets qui les concernent directement : leur cadre de vie, les lieux de rencontres et de loisirs, etc.

L'objectif de la préconisation est de renforcer la participation de ces jeunes, de proposer des espaces où ils peuvent s'exprimer, où ils seront écoutés, où leurs propositions seront prises en compte.

A l'instar de la ville de Schiltigheim qui fut précurseur en France en 1979, des Conseils municipaux de jeunes existent dans certaines communes. Ce type de dispositif constitue un bon apprentissage et permet d'impliquer les jeunes et de les sensibiliser à la vie politique locale (si la participation et la transparence prévalent dans l'animation). Ici aussi, les formes sont à adapter au contexte local. On pourra aussi distinguer les enfants (niveau primaire), les adolescents (niveau collège) et les jeunes (niveau lycée et au-delà) qui n'ont pas forcément les mêmes attentes.

### **3.2.4. Pour exiger l'exemplarité, l'éthique**

La corruption, l'abus de pouvoir, le conflit d'intérêt... arrivent généralement lorsque des personnes en responsabilité politique confondent l'intérêt public avec l'intérêt privé. Quelques scandales ont défrayé la chronique et peuvent inciter certains à penser qu'il ne s'agit que de la partie immergée de l'iceberg, jetant ainsi un lourd discrédit sur les élus.

Dès lors, la mise en place de mesures visant à rendre le monde politique plus éthique est bénéfique pour conserver et développer le lien de citoyenneté.

#### • **Préconisation 30 Etendre le périmètre du déontologue à l'ensemble des communes de l'Eurométropole**

La mise en place d'un déontologue en 2014 pour la Ville de Strasbourg est issue de la volonté de la majorité des élus. Son rôle principal est d'apporter des conseils aux élus (par exemple en matière de conflit d'intérêts), de recueillir des demandes publiques (citoyen ou personne morale), d'être garant du contenu de la charte de déontologie...

Nous préconisons que son périmètre d'action soit étendu à l'ensemble des communes de l'Eurométropole. On pourrait par la suite :

- renforcer la communication et mieux faire connaître le rôle du déontologue (il y a en effet peu de sollicitations de la part du public) ;

- organiser des formations pour les élus en début de mandat (de type e-learning) afin qu'ils disposent de toutes les connaissances nécessaires en la matière ;
- rédiger, avec les citoyens, une charte de déontologie partagée par les communes de l'Eurométropole, pour tous les élus.

En amont du scrutin, les candidats aux élections pourraient signer la Charte ANTICOR .

#### • **Préconisation 31** Généraliser les déclarations d'intérêt à l'ensemble des élus de l'Eurométropole

Les déclarations d'intérêt sont publiques pour les maires et les adjoints des collectivités d'une certaine taille. Aujourd'hui, seule la Ville de Strasbourg est concernée. En partant de ce modèle, nous préconisons d'étendre cette mesure à l'ensemble des élus des communes de l'Eurométropole en co-construisant avec eux et les citoyens les informations pertinentes à y faire figurer.

### 3.2.5. Pour contribuer à se reconnaître dans une identité eurométropolitaine

Le sentiment d'appartenance à un territoire figure parmi la multitude des référents identitaires potentiels (appartenance sociale, religieuse, familiale et professionnelle). Une enquête de l'INSEE réalisée en 2003 montre l'importance du rôle des lieux dans le processus individuel de construction identitaire : une personne sur deux se déclare avant tout être d'une commune avant de s'identifier à un territoire plus étendu. Le sentiment d'appartenance à un territoire est complexe et il consiste très souvent à s'identifier à la fois à la commune où l'on habite et au territoire de vie dans laquelle se trouve cette commune.

L'identification à un territoire est donc source d'attachement et renforce la confiance dans le lien de citoyenneté. Les résultats de l'enquête sur le bien-être montrent une faible identification à l'Eurométropole.

C'est pourquoi, en tant que membres du Conseil de développement, il nous semble intéressant de développer un sentiment d'appartenance à l'Eurométropole.

#### • **Préconisation 32** Réaliser un site internet propre à l'Eurométropole

Nous constatons une trop forte imbrication entre le site internet de la Ville de Strasbourg et celui de l'Eurométropole. En effet aujourd'hui, il n'y a pas de site eurométropolitain indépendant, celui-ci est intégralement partagé avec la Ville de Strasbourg : [www.strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg.fr](http://www.strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg.fr).

Pour créer une réelle identité eurométropolitaine, il nous semble indispensable de séparer le site de la métropole des sites des 33 autres communes (y compris Strasbourg) tout en conservant des liens dans les deux sens.

On pourra retrouver sur un futur site eurométropolitain, à minima l'ensemble des informations relevant des compétences de l'Eurométropole (Annexe 6 pour plus de détails sur les constats ainsi que quelques propositions d'amélioration). Ce site générerait certainement des économies financières par la mutualisation d'informations communes et pourrait évoluer vers plus d'interactivités notamment dans le cadre de la communication ascendante (voir préconisation 23).

*La contribution du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg « Quelle utilisation intelligente du numérique, dans l'intérêt des usagers ? » préconisait pour intensifier la communication en direction du citoyen et de l'entreprise de « développer un portail web d'accueil plus convivial et plus facile d'accès. Le développement de « Mon Eurométropole » déclinée en « Mon Strasbourg », Mon « Illkirch », Mon Schiltigheim »... irait certainement dans ce sens »*

#### • **Préconisation 33** Développer des évènements à dimension eurométropolitaine

Pour renforcer l'idée d'appartenance à l'Eurométropole, des évènements spécifiques et impliquant les habitants pourraient être organisés. Il pourrait s'agir d'une version métropolitaine de « La Strasbourgeoise » à vélo (l'Eurométropolitaine ?), ou encore d'une course avec un bâton-relais à l'effigie de l'Eurométropole, autour des 33 communes...

Par ailleurs, l'Eurométropole dispose de compétences liées au développement et l'aménagement social et culturel (organisation des grandes manifestations sportives, Parc des expositions, Palais de la Musique et des Congrès, Zénith, patinoire, Palais des sports...). Les équipements sont très souvent associés à une commune (généralement Strasbourg), alors qu'ils ont une dimension métropolitaine.

Pour marquer le fait que des aménagements ou encore des grandes manifestations sont gérés par l'Eurométropole, ces structures ou événements pourraient être identifiés clairement comme à dimension eurométropolitaine (ou à minima neutre, pour ne pas être rattachés à une commune).

### 3.3. Pour impliquer plus activement les entreprises et renforcer le lien social au travail

Comme vu au paragraphe 1.2, le travail génère un lien social primordial : il fournit des ressources pour vivre, permet de se projeter dans l'avenir par la sécurité de l'emploi et de s'épanouir à travers la reconnaissance d'un effort utile et valorisant. Au-delà de cette dimension, les entreprises, par leurs activités, peuvent avoir un impact au sein de la cité. Par ailleurs, la récente loi PACTE vient modifier la définition de l'entreprise qui doit désormais préciser sa raison d'être avec un intérêt social et affirmer la nécessité de prendre en considération des enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

#### Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

##### • **Préconisation 34** Encourager les entreprises à adopter une démarche de responsabilité sociétale

Les entreprises engagées dans une démarche RSE vont mieux se développer : on peut s'attendre à ce qu'elles créent plus d'emplois. Elles peuvent également être plus attentives à l'éthique, favoriser la diversité en entreprise, développer le mécénat participatif, avoir plus de relations avec le monde de l'éducation et le monde associatif, les organismes publics et la collectivité... Elles inscrivent généralement le soutien au développement local des territoires dans leurs démarches. De façon générale, elles cherchent à engendrer des impacts positifs pour la société.

L'entreprise engagée va également être plus attentive au bien-être de ses salariés : il ne s'agit pas simplement de fournir la sécurité du travail, mais également de donner la confiance nécessaire pour que le salarié réalise du bon travail (avec le souci du respect, de l'écoute, de l'épanouissement du salarié...).

L'objectif pour l'Eurométropole pourrait être par exemple de :

- s'intégrer dans les réseaux d'entreprises existants et d'offrir une réelle promotion et visibilité aux associations qui fédèrent les entreprises autour la RSE (Les Entreprises pour la Cité, Idée Alsace...),
- promouvoir la RSE et inciter à intégrer de telles démarches,
- proposer des projets qui les aideraient à répondre à leur souci de s'impliquer dans la vie locale,
- organiser des événements et des rencontres autour de la thématique de la RSE...

Dans les cahiers des charges et les procédures de passation de marchés publics pour les achats de fournitures, de services et de travaux, des critères RSE sous forme de clauses notamment liées aux conditions d'exécution et sous la forme de critères de jugement des offres (questionnaire à compléter, outils d'auto-évaluation informatique à remplir...) pourraient être inclus.

##### • **Préconisation 35** Faciliter des projets de responsabilité sociétale pour les entreprises

*• SteelCase récolte auprès des collaborateurs des dons à l'approche de Noël pour soutenir les projets d'associations*  
*• Hager organise un micro don (arrondi sur salaire) au bénéfice des Restos du Cœur*  
*• La Poste mobilise les collaborateurs autour des activités d'une association et réalise également du mécénat financier participatif*  
*• Lilly Pharma organise les « Day of Service » qui, tous les ans, mobilisent ses salariés pour une journée dédiée au bénévolat au sein du territoire*  
*• Mars Chocolat, NEXITY ou La Caisse d'Epargne mobilisent des salariés sur des journées de solidarité*  
*• Adidas et Univers sport mobilisent des collaborateurs pour des cours de soutien scolaire dans des QPV, organisent des voyages solidaires...*  
*De telles actions existent également dans le secteur public.*



## Bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers

- **Préconisation 36** Inciter les bailleurs sociaux à développer le lien social au sein des immeubles et quartiers qu'ils gèrent.

### L'exemple dans le domaine de l'habitat avec la SOMCO et VOSGELIS

En 2017, la SOMCO a initié une nouvelle approche environnementale et sociétale. L'objectif est de donner l'opportunité à ses locataires de participer à des projets collectifs pour redonner du sens au « vivre ensemble » et recréer du lien social dans des quartiers qui concentrent les difficultés. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été conduites (journée citoyenne, création de carrés potagers, sensibilisation aux éco gestes, entretien de vélos, mise en place de sites de compostage, plantation de haies, création d'un poulailler collectif...) : elles ont permis à des habitants de sortir de chez eux, de prendre conscience des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux dans leur quartier, pour améliorer leur condition sociale quotidienne. Le but essentiel est de retisser des liens et de restaurer le dialogue entre voisins.

*La SOMCO est un bailleur de logements sociaux historique situé à Mulhouse. Elle gère 5 650 logements sociaux dont 2 256 en région mulhousienne et 768 à Strasbourg, soit une population de 15 000 habitants.*

*VOSGELIS est le premier Office public de l'habitat de Lorraine avec un parc de 17 000 logements hébergeant plus de 30 000 personnes.*

VOSGELIS a mis en œuvre tout une démarche de responsabilité sociétale visant, entre autres, à améliorer le bien vivre dans les quartiers et à développer les actions en faveur du lien social.

L'objectif pourrait être de recenser les actions menées, de sensibiliser sur les avantages de telles démarches, de créer un réseau d'OPH engagé sur cette thématique afin de partager et valoriser les actions déjà menées, d'accompagner les OPH, de créer des nouveaux partenariats...

- **Préconisation 37** Inciter les promoteurs publics et privés à intégrer plus d'espaces de rencontre à travers les cahiers des charges d'aménagement des ilots.

A l'instar d'autres grandes métropoles (New York, Londres, Paris...), nous proposons que les collectivités incitent (ou imposent) les promoteurs immobiliers à intégrer dans leurs projets des placettes et cours arborées munies de bancs, jeux d'enfants, pourquoi pas de jets d'eau rafraîchissants... accessibles au public.

## CONCLUSION

---

Nous avons pu constater tout au long de notre étude et durant nos réflexions et échanges avec des personnalités/organismes ressources, les difficultés à bien cerner la notion de lien social.

Souvent confondu avec des notions connexes comme les inégalités sociales (liées à l'organisation de la société, la mixité sociale) ou encore l'assistance sociale (le soutien économique, psychologique... de membres de la société), le lien social s'intéresse uniquement aux rapports entre un individu et les autres membres de la collectivité. Il a donc été nécessaire de prendre le temps et de bien cerner le lien social (ou plutôt les liens sociaux) afin de parler le même langage.

On pourra s'interroger par ailleurs sur une meilleure intégration de personnes totalement exclues de la société comme les Sans Domicile Fixe (mais qui peuvent avoir entre eux des liens sociaux et d'entraide forts).

Les enjeux du lien social sont multiples (économique, démocratique, de santé et de bien-être) et renforcent l'idée que ce sujet devrait se situer beaucoup plus au cœur des politiques et de façon transversale dans les services. Si la création de lien social en tant que tel ne fait pas partie de la mission (des compétences) de la métropole, elle a pourtant un impact fort sur le bon fonctionnement de la société et la cohésion sociale (où se manifestent la solidarité et la conscience collective).

Concernant le lien de participation élective (le lien choisi), nos préconisations démontrent que la collectivité peut constituer un véritable levier pour son amélioration.

Pour le lien de citoyenneté, la question de la reconnaissance, c'est-à-dire de pouvoir participer, fait écho avec les récentes manifestations nationales des « Gilets jaunes ». L'échelle locale paraît la plus pertinente pour innover en la matière, et nous considérons que les élus, en ce sens, ont un rôle incontournable pour le renforcement du lien de citoyenneté. Les élus (et les services) devraient donc garder à l'esprit en permanence un fil rouge « lien social », en se posant les questions de l'impact, des bénéfices d'un projet ou du fonctionnement d'un service sur le lien social pour l'améliorer, l'adapter ou le réorienter.

Quelques préconisations formulées sont d'ores et déjà mises en œuvre dans certaines communes mais ne sont pas d'actualité dans d'autres. La majorité des préconisations peut être déployée à l'échelle des communes (ou des quartiers) et de l'Eurométropole.

Au cours de notre étude, nous nous sommes souvent interrogés : le lien social n'est-il pas le premier vecteur du bonheur ? Si avoir un toit et de quoi se nourrir est incontournable, le lien social est certainement bien plus important que la question du pouvoir d'achat. De plus, aujourd'hui, la place des nouvelles technologies, des réseaux immatériels a incontestablement grignoté sur celle du lien social dans nos vies. Nous ne devons pas perdre de vue que les échanges avec notre famille, nos amis, nos collègues sont assurément notre véritable levier du bien-être. Il nous offre la protection, la sécurité, la toile de fond de notre épanouissement.

Le lien social apparaît comme « l'affaire de tous » : chaque habitant, chaque groupe, chaque employeur, chaque acteur d'un territoire ... sont concernés et responsables de la qualité et de la solidité de ce lien. Il occupe une position centrale et les politiques publiques, notamment, devraient converger vers lui pour le renforcer.

## ANNEXES

---

### ANNEXES 1 - PERSONNES ET ORGANISMES RESSOURCES

#### Auditions

- Le 24 mai 2016 : Bruno MICHON - docteur en sociologie, chargé de recherche et de développement à l'ESTESS (Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg)
- Le 23 juin 2016 : Luc SCHEECK, directeur de la démocratie locale et de la proximité de l'Eurométropole, accompagné par Céline TERGAU animatrice dans le service
- Le 26 septembre 2016 : Marc BRIGNON, délégué général de la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), accompagné de Sandra GUILMIN, chargée de mission ESS à l'Eurométropole.
- Le 20 octobre 2016 : Benjamin SOULET, géographe du Service « Géomatique et connaissance du territoire » de la Direction « Urbanisme et Territoires » de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Le 8 novembre 2016 : Maud RENON, Directrice des Solidarités et de la Santé (DSS), et Nathalie MOUY-LECHENET, responsable du service du CCAS de Strasbourg
- Le 13 décembre 2016 : Serge PAUGAM, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et Sébastien DUPONT, docteur en psychologie, thérapeute familial et chercheur à l'Université de Strasbourg
- Le 23 janvier 2017 : Marc PHLIBERT, directeur de l'Association des Résidents de l'Esplanade (Centre socio-culturel) (ARES)
- Le 16 février 2017 : Khoutir KHECHAB, directeur du Centre Socio-culturel (CSC) du Neuhof, Rachid RAHMANI et Jamila HADDOUM, animateurs au CSC
- Le 1<sup>er</sup> mars 2017 : échanges avec les membres des Conseils de quartier et Conseils citoyens en présence d'Anouck BROCARD, cheffe de projet Conseils de quartier à l'Eurométropole de Strasbourg (Direction Urbanisme et Territoires)
- Le 3 décembre 2018 : Patrick WACHSMANN, déontologue de la Ville de Strasbourg

#### Diverses conférences

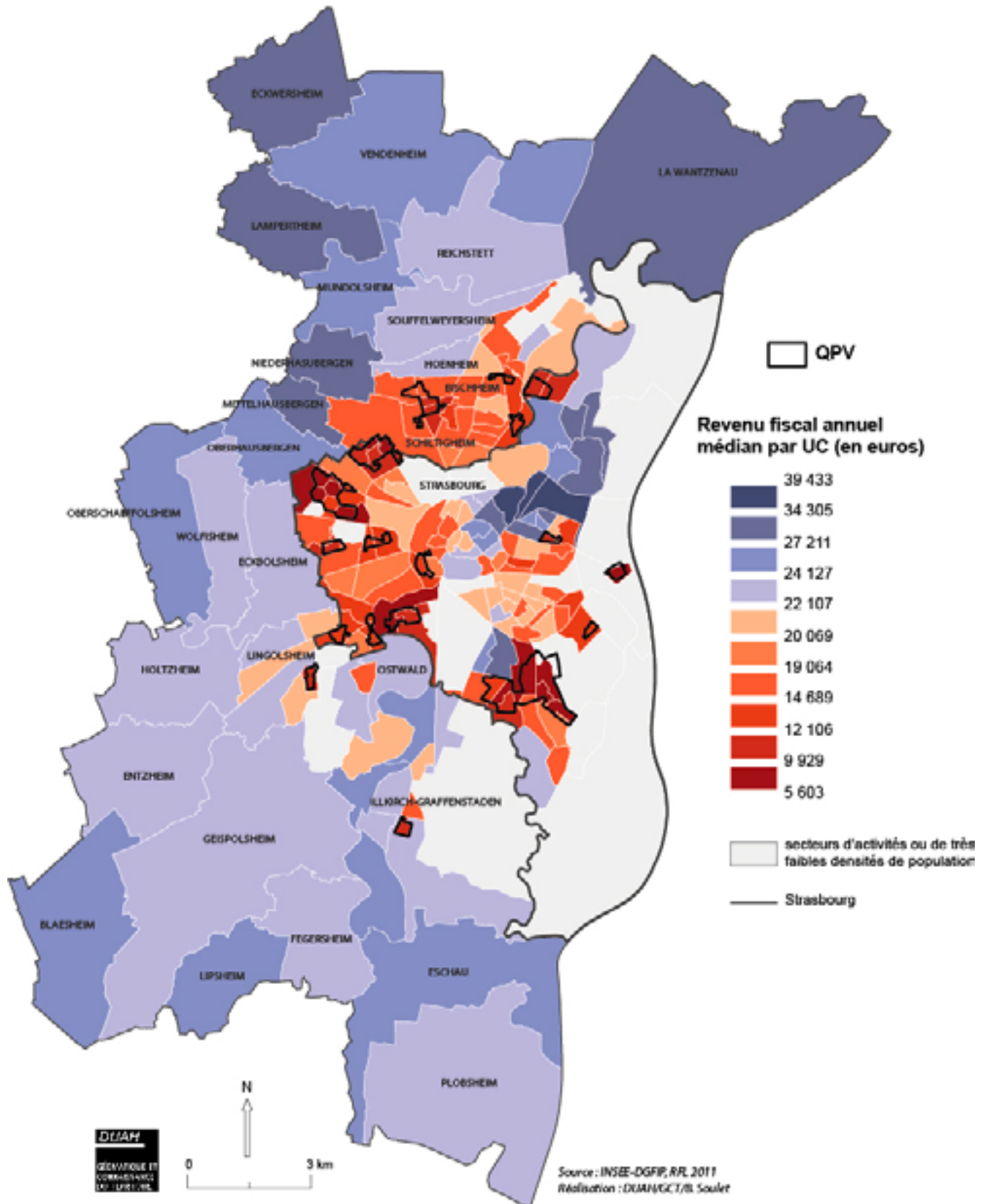
- Le 30 juin 2016 : conférence de l'ADEUS sur le thème « Egalité, solidarité » avec François DUBET Professeur à l'Université de Bordeaux, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- Le 17 novembre 2016 : conférence de l'Institut pour la promotion du lien social (IPLS) « Le moment est venu de penser à l'avenir » sur la révolution culturelle, numérique et collaborative avec Jean VIARD - sociologue, directeur de recherche au Cevipof-CNRS
- Le 30 novembre 2016 : conférence « Au Carrefour des solidarités » : « La solidarité n'est pas une utopie facultative » par Axelle BRODIEZ-DOLINO - Historienne au CNRS-LARHRA à Lyon
- Le 13 décembre 2016 : conférence organisée par le Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg « Vous êtes créateur-trice de lien social - que recouvre cette notion, dans une société d'individus autonomes » avec Serge PAUGAM, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)
- « Egalité, Solidarité » - Les rencontres de l'ADEUS avec François DUBET - Décembre 2016
- Le 14 décembre 2017 : Sommet citoyen de la Ville de Strasbourg

### ANNEXES 2 - RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

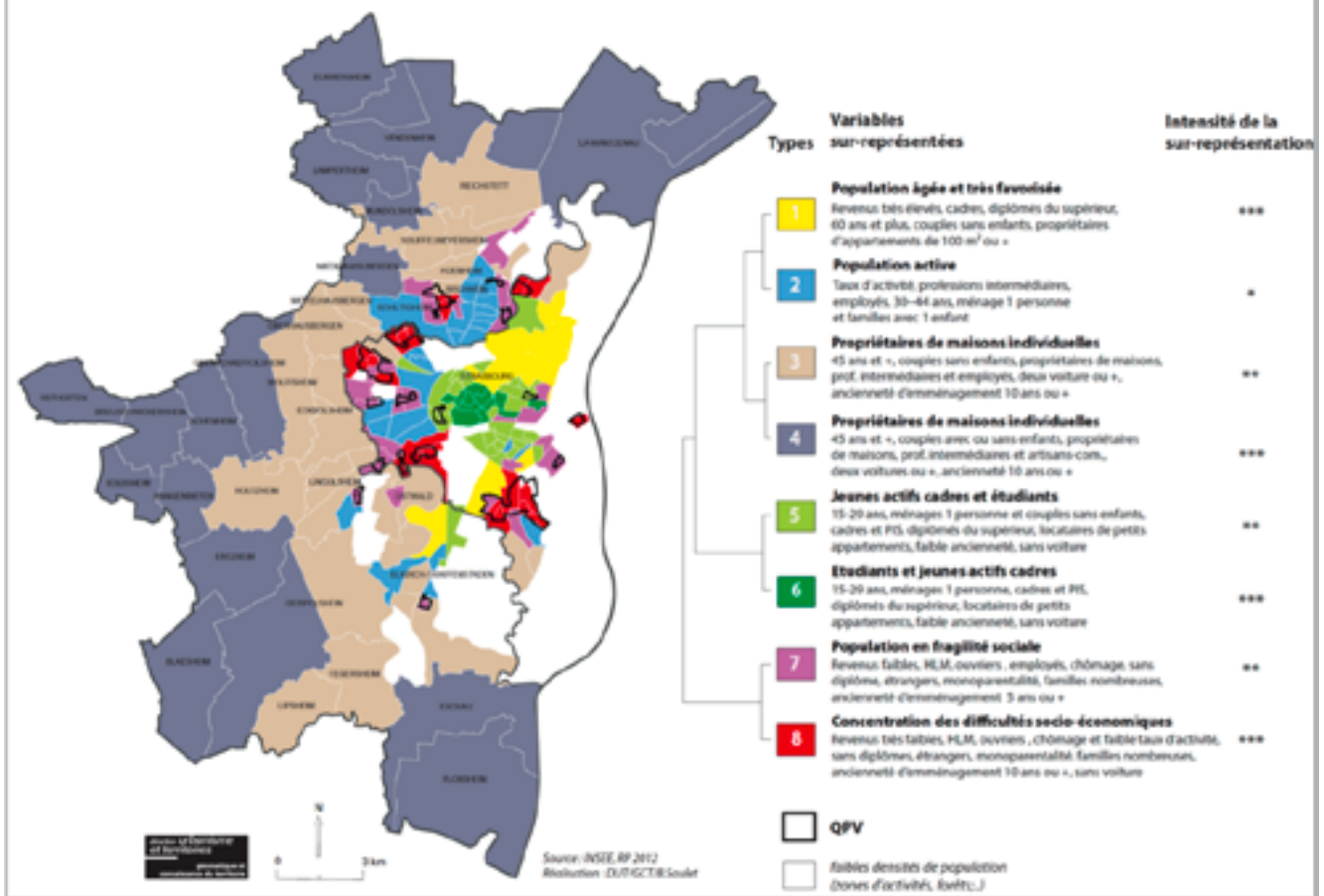
- « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes » - Manifeste du CESER et des Conseils de développement du Grand Est - Novembre 2017
- « Le coût économique des discriminations » - France Stratégie - Rapport à la Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, et au Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports - Septembre 2016
- « Ligne de faille - Une société à réunifier » - France Stratégie - Octobre 2016
- « Rapport - Observatoire des faits d'incivilité dans le parc HLM » - Union sociale pour l'habitat - Juillet 2016
- Audit sur le coût annuel pour la ville des incivilités volontaires sur l'espace public (papiers, mégots, déchets canins, tags...) » - Mairie de Paris - Avril 2016

- « Quelle Métropole pour les citoyens ? 40 propositions pour une métropole inclusive, solidaire et citoyenne » - Contribution du Conseil de développement du Grand Lyon -Septembre 2014
- « Message d'alerte - Les situations de précarité dans l'agglomération lyonnaise » - Contribution du Conseil de développement du Grand Lyon - 2013
- « Etude action pour le développement de l'innovation sociale en Alsace » - Chambre régionale de l'économie sociale d'Alsace - Novembre 2011
- « La citoyenneté. Être (un) citoyen aujourd'hui » - Etude annuelle 2018 - Conseil d'Etat
- « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016 » - France bénévolat - Mars 2016
- La France bénévole - 14ème édition (juin 2017) et 15ème édition (avril 2018)
- « Le coup d'Etat citoyen » - Elisa LEWIS et Roman SLITINE - Edition La Découverte - 2016
- « Le bien-être territorial en France : de la mesure à l'action, pour une société plus durable » - Etudes & documents du Commissariat général au développement durable - n° 137 - Janvier 2016
- « Les solitudes en France » - Fondation de France - Edition 2014 et 2016
- Espaces publics - A la recherche d'indicateurs pour les documents cadre de planification » - Les notes de l'ADEUS - n°164 - Novembre 2015
- « Isolement et délitement des liens sociaux - Enquête dans l'agglomération de Strasbourg » - Serge PAUGAM avec la collaboration de Jean-Marie FIRDION, Camila GIORGETTI et Sébastien DUPONT »- Mars 2015
- « Vivre ensemble dans un monde incertain » - Serge PAUGAM - 2014
- « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires - Pour une réforme radicale de la politique de la ville - Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » - Marie-Hélène BACQUE et Mohamed MECHMACHE - Juillet 2013
- « La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? Comparaison entre la France et l'Allemagne » - Maurice BLANC - Juin 2013
- « L'action citoyenne, accélératrice de transition vers des modes de vie plus durables » - Commissariat général au développement durable - Septembre 2018
- « Démocratie et société civile » - 20 propositions pour assurer une réelle participation des citoyens et de leurs associations à l'action publique - Daniel LEBEGUE - Terra nova - Juin 2013
- Rapport et avis « La place de la société civile dans les territoires » - CESER Champagne Ardenne - décembre 2015

## Revenu fiscal annuel médian par UC des communes de l'Eurométropole en 2011



## Typologie socio-démographique des quartiers et des communes de l'Eurométropole de Strasbourg (avec CC des Châteaux) en 2012



### ANNEXES 4 - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE « ISOLEMENT ET DÉLÈTEMENT DES LIENS SOCIAUX »

Enquête, dans l'agglomération de Strasbourg, menée par Serge PAUGAM, avec la collaboration de Jean-Marie FIRDION, Camila GIORGETTI et Sébastien DUPONT, à l'initiative de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, en partenariat avec La Fondation Caritas-France, La Fondation pour le Lien Social, La Croix-Rouge France, La Fondation des petits-frères des Pauvres - Mars 2015

Critères		Proportions de personnes...			
		...qui se sentent seules ou très seules	...qui souffrent de façon régulière	...considérées comme dépressives	
Sexe	Hommes	17.1	10.4	10.8	
	Femmes	13.7	10.9	14.8	
Age	< 25	8.7	10.9	13.5	
	25 < 35	16.8	7.7	12.2	
	35 < 45	20.8	13.0	15.6	
	45 < 60	19.8	11.7	14.0	
	60 < 70	15.8	10.5	10.5	
	70 et +	7.8	10.5	11.8	
Situation / emploi	Emploi stable	13.6	9.8	6.4	
	Emploi menacé	13.3	5	12.0	
	Chômage	45.2	10.8	35.5	
	Etudiant	10.9	38.7	16.3	
	Retraité	12.1	9.8	10.1	
	Autres inactifs	21.3	10.1	19.2	
Niveau d'études	Primaire	22.9	12.8	14.3	
	Secondaire	17.3	17.1	15.1	
	Supérieure	13.1	13.0	12.0	
Catégorie socio-professionnelle	Chefs d'entreprise	15.2	9.1	9.1	
	Cadres	12.4	8.3	10.1	
	Professions intermédiaires	17.7	11.5	15.9	
	Employés	15.9	11.1	15.1	
	Ouvriers	20.4	16.3	14.3	
Situation financière	Non précaire	Très bonne	9.5	7.0	
		Bonne		9.0	
	Précaire ou très précaire		21.1	12.0	16.4
	Très précaire		27.7	20.0	23.1
Quartier	Très pauvre		14.6	9.0	17.0
	Pauvre		21.7	15.5	13.4
	Classe moyenne inférieure		15.7	10.1	10.1
	Classe moyenne		11.8	7.9	7.9
	Classe moyenne supérieure		15.5	11.3	16.5
	Favorisé		8.6	8.6	12.1
Ensemble			15.2	10.7	13

## ANNEXE 5 - LA RICHESSE DE LA LANGUE ALLEMANDE POUR DÉCRIRE LA PARTICIPATION DES CITOYENS

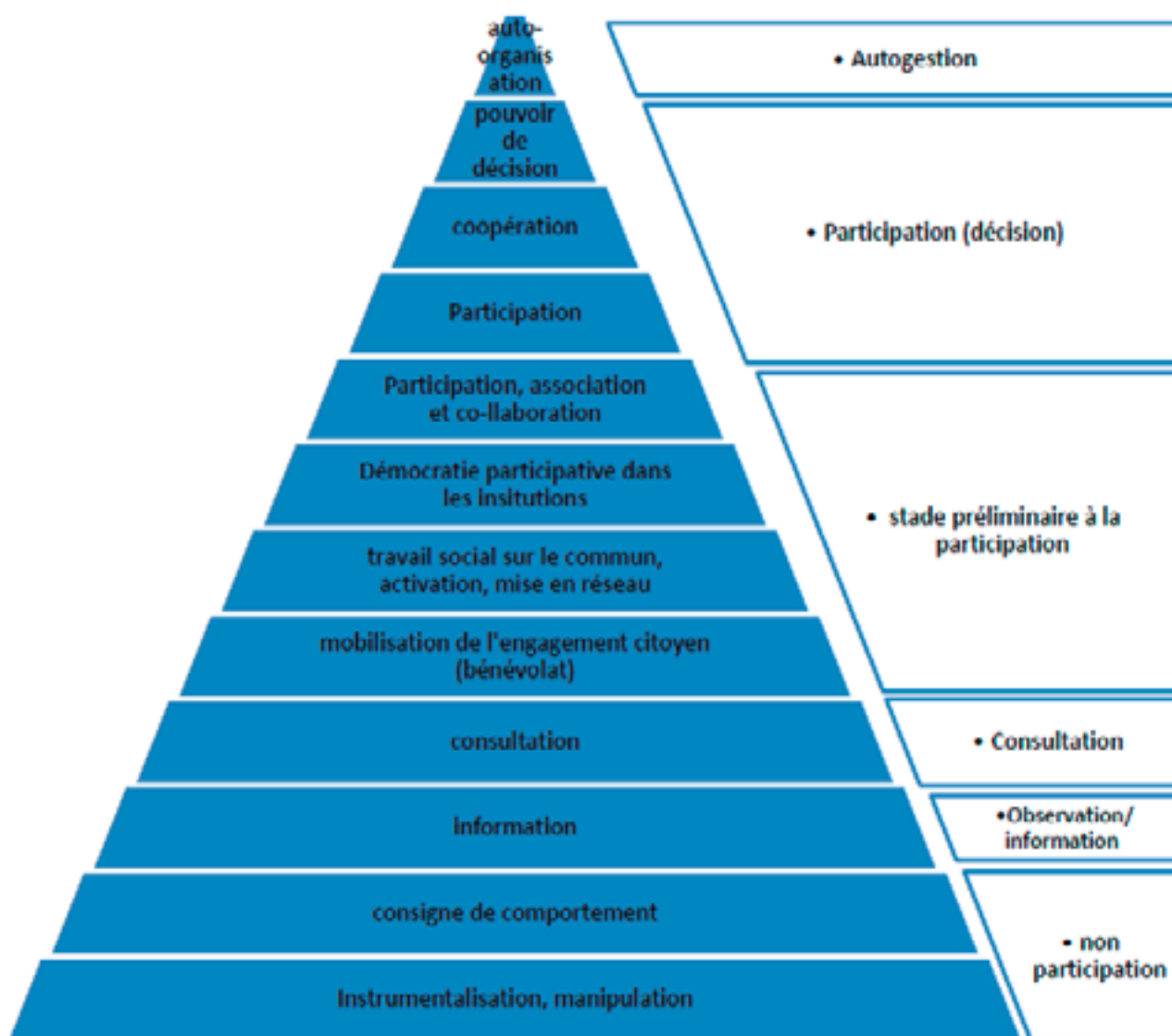
L'hypothèse de Sapir-Whorf soutient le fait que les représentations mentales dépendent des catégories linguistiques, autrement dit, la façon dont on perçoit le monde dépend du langage. Force est de constater la richesse linguistique de la langue allemande.

Bruno MICHON (docteur en sociologie à l'ESTESS) a cherché à traduire une pyramide de participation.

La participation des habitants peut se traduire globalement par Partizipation mais aussi Beteiligung (prendre part), Einbeziehung (inclusion/intégration), Mitbestimmung (décider avec) : signalons que la racine stimmen signifie voix, vote, voter. On pourrait donc traduire par donner sa voie avec Mitentscheidung : décider avec. On peut aussi rappeler l'existence de 2 mots : Teilhabe et Teilnahme décrivant tous les deux, deux façons de participer. : Teilhabe : avoir part et Teilnahme : prendre part.

La construction même de ces mots ouvre des horizons linguistiques différents. D'un côté on à part, on a la légitimité d'être là, de l'autre on prend part on doit s'arroger le droit d'avoir part.

A noter également le terme Mitwirkung pour décrire la participation à l'action. Cette dernière est négligée en France, au profit du débat public, alors qu'elle tient une place importante en Allemagne.





## ANNEXE 6 - LE SITE INTERNET DE STRASBOURG - EUROMÉTROPOLE

Le site de «Strasbourg.eu» met en avant un niveau d'utilisation important avec 2 millions de consultations par an.

Les propositions ci-dessous sont le résultat de quelques constats effectués fin 2018 en se mettant « dans la peau » d'un utilisateur lambda.

Premier constat : en tapant « Eurométropole de Strasbourg » sur Internet, les propositions apparaissant en tête de liste sont :

Strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg

Strasbourg.eu-accueil /Strasbourg

Strasbourg.eu/presentation-eurometropole

Deuxième constat : les informations entre Strasbourg et l'Eurométropole sont étroitement imbriquées : il n'est pas aisé de savoir si l'information est propre à la Ville de Strasbourg ou commune à l'Eurométropole et se traduit par une complexité de la lecture.

### **Strasbourg.eu/eurometropole-de-strasbourg**

Ce site a été modifié en décembre 2017. Il présente l'Eurométropole avec les principales rubriques suivantes:

Présentation / missions / Annuaire des élus(es) métropolitains (aines) / Conseils métropolitains et commissions permanentes (compte-rendu) / Budget / Documents publics (rapports d'activité) / Le conseil de développement / Motions / Tribunes d'expression / Communes ayant rejoint l'Eurométropole en 2017.

L'essentiel y est consacré à l'Eurométropole.

Quelques exemples d'améliorations :

- en haut de page, seule une rubrique sur les 6 concerne l'Eurométropole. Les autres se rapportent à la Ville de Strasbourg ;
- dans la rubrique « Présentation / Mission », pour mieux mettre en évidence les communes, une rubrique spécifique pourrait s'intituler « les 33 communes ». Le visiteur serait alors redirigé vers les sites des communes, Strasbourg y compris. Actuellement, on retrouve la liste des communes dans la rubrique présentation/missions ;
- sur ce site, dans la rubrique « Actualités » (en bas de page), l'essentiel des informations concerne l'échelon communal et principalement la Ville de Strasbourg. Les informations eurométropolitaines ne sont pas assez mises en valeur ;
- en bas de page du site, la rubrique « Actualités » rend compte d'événements passés.

Il nous semble donc que ce site concerne plutôt la Ville de Strasbourg, tout en incluant quelques éléments sur l'Eurométropole.

### **Strasbourg.eu/presentation-eurometropole**

Nous pouvons nous interroger sur la pertinence de ces pages associées à la Ville de Strasbourg. Elles pourraient associer tous les sites internet des 33 communes.

### **Strasbourg.eu-accueil /Strasbourg**

Cette page présente une grande partie des activités relevant de la compétence de l'Eurométropole (déchets, piscines, transports...). Des informations eurométropolitaines sont bien présentes, toutefois, on se perd entre les informations d'origine métropolitaine et de la Ville de Strasbourg.

Deux exemples mettent en exergue une nécessité de clarification.

- S'agissant des spectacles, il est difficile d'avoir rapidement une vision claire des spectacles à venir.

En tapant dans le moteur de recherche le mot «spectacles» les réponses ne donnent pas les spectacles à venir de l'ensemble de l'Eurométropole, mais des réponses diverses et variées autour de la culture en général et avec des dates non chronologiques.

En écrivant «spectacles suivi du nom d'une commune » les réponses donnent des informations sur la commune en question, quelques spectacles, mais aussi des réponses d'autres communes ou des réponses d'ordre général comme « spectacle vivant » datant de novembre 2017 qui donne des informations sur des salles de spectacle dont la liste est incomplète.

- Concernant le sport en consultant la rubrique «actions et projets», il est question de la politique de la ville et de l'Eurométropole. Or la charte évoquée est intitulée «La Charte du sport, c'est tout ce qu'il faut savoir sur le sport à Strasbourg ! » Qu'en est-il de l'Eurométropole ?

## ANNEXE 7 : LISTE DES PRÉCONISATIONS RETENUES

Le tableau ci-dessous présente la liste des préconisations et une notation subjective du groupe de travail en fonction de 3 critères de classement :

- L'intensité de l'impact positif sur le lien social
- Le caractère innovant
- Le réalisme et la faisabilité

<b>Pour favoriser le lien de participation élective</b>	Impact lien social	Innovation	Réalisme - faisabilité	Total
Préconisation 1 - Lutter contre les préjugés et les discriminations	3	2	4	9
Préconisation 2 - Multiplier des espaces et opportunités de rencontres sur l'espace public	5	4	4	13
Préconisation 3 - Développer les tiers lieux	3	4	2	9
Préconisation 4 - Encourager et faciliter la « fête des voisins »	5	3	4	12
Préconisation 5 - « Bien » accueillir les nouveaux habitants	2	3	4	9
Préconisation 6 - Mieux connaître les quartiers et les communes	2.5	3	4	9.5
Préconisation 7 - Créer et favoriser des événements	2	2	3	7
Préconisation 8 - Créer plus de dynamique et de synergie dans et entre les différentes structures	4	3	3	10
Préconisation 9 - Développer l'habitat intergénérationnel	3	4	2	9
Préconisation 10 - Créer des activités et du lien durable avec les EPHAD	3	4	4	11
Préconisation 11 - Avoir une vision Eurométropolitaine du tissu associatif et des collectifs locaux et le renforcer	5	5	3	13
Préconisation 12 - Sensibiliser le milieu associatif à l'importance du lien social et à le renforcer dans leurs activités	4	4	4	12
Préconisation 13 - Faciliter le bénévolat et encourager l'esprit de solidarité	4	5	3	12
Préconisation 14 - Développer le partage de proximité et les services entre habitants	5	4	4	13

<b>Pour réanimer le lien de citoyenneté</b>	Impact lien social	Innovation	Réalisme - faisabilité	Total
Préconisation 15 - Inciter les citoyens à voter lors des différentes élections	2	3	2	7
Préconisation 16 - Promouvoir l'expression des résidents étrangers	3	3	4	10
Préconisation 17 - Organiser des journées citoyennes	4	3	4	11
Préconisation 18 - Encourager les initiatives citoyennes	4	4	3	11
Préconisation 19 - Inciter les citoyens au respect	3	5	4	12
Préconisation 20 - Réaliser des comptes rendus synthétiques et accessibles des débats municipaux et métropolitains	3	3	3	9
Préconisation 21 - Instaurer une culture de la communication transparente	4	2	4	10
Préconisation 22 - Garantir l'accessibilité et la transparence des données relatives à la collectivité	4	2	2	8

Préconisation 23 - Structurer les possibilités pour le public d'interpeller la collectivité et assurer un suivi des sollicitations	4	3	4	11
Préconisation 24 - Définir des mots exprimant les différentes formes de la démocratie participative	3	3	4	10
Préconisation 25 - Systématiser la consultation dans toutes les actions de la collectivité	4	4	4	12
Préconisation 26 - Privilégier la concertation et la co-construction des politiques et des grands projets	5	4	4	13
Préconisation 27 - Généraliser les dispositifs de démocratie participative dans les communes	5	3	5	13
Préconisation 28 - Mettre en place des budgets participatifs citoyens	4	4	5	13
Préconisation 29 - Renforcer la participation des jeunes	3	3	5	11
Préconisation 30 - Etendre le périmètre du déontologue à l'ensemble de l'Eurométropole	2	3	4	9
Préconisation 31 - Généraliser les déclarations d'intérêts à l'ensemble des élus de l'Eurométropole	2	3	4	9
Préconisation 33 - Réaliser un site internet propre à l'Eurométropole	3	4	4	11
Préconisation 34 - Développer des évènements à dimension Eurométropolitaine	3	5	3	11

<b>Pour impliquer plus activement les entreprises et renforcer le lien social au travail</b>	Impact lien social	Innovation	Réalisme - faisabilité	Total
Préconisation 34 - Encourager les entreprises à adopter une démarche de responsabilité sociétale	4	5	3	12
Préconisation 35 - Faciliter des projets de Responsabilité Sociétale pour les entreprises	4	5W	4	13
Préconisation 36 - Inciter les Offices Publics de l'Habitat à développer le lien social au sein des immeubles et quartiers qu'ils gèrent.	4	4	4	12
Préconisation 37 - Inciter les promoteurs publics et privés à intégrer plus d'espaces de rencontre à travers les cahiers des charges d'aménagement des ilots.	4	4	4	12

